



Les Amis d'André Diligent

Bulletin n° 3 – Décembre 2017

« L'avenir ouvre des perspectives... »

Ce troisième « bulletin de liaison » vous offre à nouveau toute l'information relative à notre activité :

- Les rendez-vous qui sont derrière nous et notamment notre dernière assemblée générale d'octobre 2017,
- le programme (*en dernière page*) de notre journée d'études du vendredi 2 février 2018, qui se déroulera à la Maison de l'Avocat à Lille ;
- L'actualité de nos adhérents et celles des associations partenaires, mais aussi des publications ayant trait au christianisme social.

Nous tenons la feuille de route ! Après une première journée d'études généraliste en **2012** à la Piscine à Roubaix en anniversaire des 10 ans du décès d'André Diligent, sous la présidence du docteur Michel Ribet, son fidèle ami, nous avons su tenir des **journées plus thématiques** :

- en **2013**, tenir une journée à l'Université Catholique de Lille autour des « **Diligent, du père au fils** »,
- en **2014** à nouveau à la Piscine de Roubaix sur « **André Diligent, citoyen du monde** »,
- en **2015** au Musée de la Résistance à Bondues sur « **Diligent et l'esprit de résistance** ».
- en **2016**, en Mairie de Roubaix sur « **le Maire Diligent** »,
- en **2017**, à Hazebrouck sur « **la relation des Diligent avec le député-maire d'Hazebrouck, Jules Lemire** ».

Le 2 février **2018**, nous serons à Lille pour explorer **quel avocat était André Diligent** avant d'aller au Sénat le vendredi **1^{er} février 2019**, colloque du centenaire de la

naissance de celui qui fut « **l'homme des frontières** ». C'est ainsi que nous envisageons de traiter le sujet.

Faites connaître ce bulletin ! Nous devons sans cesse rappeler que la démocratie en France comme ailleurs ne peut se passer de la liberté pour chaque citoyen, ni de l'égalité devant l'impôt et la loi mais que l'une et l'autre de ces valeurs de référence ne peuvent se conjuguer dans un pays sans la fraternité.

Après les 8 journées d'études, nous essaierons d'ouvrir de nouvelles perspectives. Nous avons réuni beaucoup de matériaux pour la recherche et l'histoire mais nous devons aussi **nous atteler à la transmission**.

Recherche, pédagogie et transmission, tout cela va ensemble. C'est aussi pour cela que nous avons créé l'association des Amis d'André Diligent : **pour regarder le parcours d'un homme public et pour ouvrir des fenêtres sur l'avenir. De cela, André Diligent serait heureux et nul doute qu'il nous encourage vivement.**

Bonne lecture et à bientôt !

Bruno Béthouart, Président



Au sommaire de ce numéro

Ils nous ont quittés

- **Daniel Coliche**
- **Anne-Marie Diligent**



Ils font l'actualité

- **Nicolas Lebas**, élu Président des Maires du Nord
- **Jean-Marc Guislin**, distingué par la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille
- **Jean-Marie Vanlerenberghe**, réélu Sénateur du Pas-de-Calais

La vie de nos partenaires

- Les **Semaines sociales de France** réouvre le chantier de l'Europe.
- L'association « **Mémoire de l'Abbé Lemire** ».
- Association du Souvenir de la Résistance et des Fusillés du Fort de Bondues représentée par **Odile Louage**.
- Conférence de **Bruno Béthouart** sur **Robert Schuman** (Semaines sociales / ESPOL).
- Soirée d'étude sur **Guy Chatiliez** à Tourcoing (1977-2017).

La vie de l'association

- Retour sur la journée d'études à Hazebrouck (février 2017)



A lire en pages centrales dans ce bulletin, « *l'œuvre législative de l'abbé Lemire : quelques aperçus sur un long parcours* » par Jean-Pierre Delannoy.

- Livre et conférence de **Christophe Bellon** sur Aristide Briand
- Retour sur l'assemblée générale du samedi 14 octobre 2017
- Conférence de **Jacques Geesen** sur « *Robert Stahl, juste parmi les nations* ».

Bulletin d'adhésion à l'association et souscription au bulletin annuel

Fenêtre ouverte sur nos prochains rendez-vous

- **Vendredi 2 février 2018 : 7^{ème} journée d'études : « André Diligent, un avocat pas comme les autres »**
- Février 2019 : colloque du centenaire au Sénat

Ils nous ont quittés

Daniel Coliche (au centre), ici lors de notre journée d'étude de février 2013, à l'Université Catholique de Lille. Avec ses deux frères, Gérard (debout) et André (assis).



Anne-Marie Diligent



Retrouvez un entretien audio avec la sœur d'André Diligent sur notre site : <http://lesamisdandrediligent.hautetfort.com/>

Ils font l'actualité :



Nicolas Lebas, membre de notre association, a été élu Président de l'association des Maires du Nord.



Jean-Marie Vanlerenberghe, élu Sénateur en septembre 2001 (juste avant le décès d'André Diligent qui lui terminait son mandat) a été réélu sénateur du Pas-de-Calais en 2017.

Jean-Marc Guislin (à gauche), distingué par la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (fondée en 1802) le samedi 14 octobre 2017.



Jean-Marc Guislin, qui clôture nos journées d'étude depuis le décès du Pr Yves-Marie Hilaire, a donc reçu du président de la société savante (presque bicentenaire) Jean-Pierre Hénichart, le prix François Chon. Ce dernier, éminent écrivain et historien lillois qui vécut de 1812 à 1898, est notamment l'auteur de *Les promenades lilloises* éditées en 1888, une mine pour les étudiants et chercheurs.

Jean-Marc Guislin qui a obtenu l'agrégation d'Histoire en 1976, a soutenu sa thèse en 1991 sur le travail parlementaire de 1871 à travers les représentants du Pas-de-Calais. Spécialiste de la troisième république, il a apporté de nombreuses contributions dans des ouvrages collectifs et notamment *Les chrétiens modérés*, paru en 2013 (ci-contre). Passionné par l'histoire régionale, il enseigne

à l'UFR des sciences historiques de l'université de Lille et à l'Institut d'études politiques. Il a pris en 2013 la direction de la *Revue du Nord*, fondée en 1910.

Jacques Prévotat
Jean Vavasseur-Desperriers (dir.)
avec la collaboration de Jean-Marc Guislin

Les « chrétiens modérés » en France et en Europe 1870-1960





Les Semaines sociales ouvrent le chantier de l'Europe

Construire une Europe qui marche...à l'endroit, est-ce possible ?



ESPOL avait invité, le jeudi 19 octobre 2017, le chef d'orchestre de la 92^{ème} session des Semaines sociales de France pour parler...d'Europe. Accueilli par Alexis Massart, directeur de l'école, Philippe Segretain s'est prêté au format des *rencontres du jeudi après-midi* pour converser avec une cinquantaine d'étudiants dont une grande majorité d'étudiantes. 90 minutes où il fut question de tout ou presque. Alexis Massart avait prévenu : dans ces rencontres, ni le thème, ni la personnalité de l'invité ne sont des prétextes.



Philippe Segretain n'a pas été dans sa vie professionnelle, stricto sensu un militant de l'Europe, mais un acteur de cette espace mouvant. A l'origine de la création d'une société de transports qui s'est développée à l'échelle européenne, il a été jusqu'à présider le comité européen de l'union internationale des transports. Son job, comme il dit, était de s'assurer qu'il parlait bien au nom de l'ensemble des pays qui comptaient. Un rôle utile de tisserand.

Pour entrer dans le sujet qu'il a choisi d'éclairer, *quelle Europe voulons-nous ?* (thème de la session 2017 des Semaines sociales), il rappelle d'abord que l'Europe n'est pas réductible à une frontière. Et d'inviter à la table des échanges tous ceux qui ont pris part à cette construction d'une Union européenne. Avant le second conflit mondial, Aristide Briand qui martèle en 1929 *qu'entre peuples regroupés doit exister un lien fédéral*

et solidaire sans toucher à la souveraineté. Denis de Rougemont qui en 1946 suggère que *vue de loin, l'Europe est une évidence.* Puis [Robert Schuman](#) et [Jean Monnet](#) qui s'allient dans une vision de génie. Le pragmatisme économique a donné naissance en 1952 à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et à la Communauté Economique Européenne (CEE) par le traité de Rome en 1957.

Tout a roulé ensuite, de l'entrée de la Grande-Bretagne en 1973 après référendum, l'acte unique en 1986 établissant la libre circulation, Maastricht en 1992, Amsterdam en 1999 et Nice en 2001...jusqu'au bug de 2005 : la France rejette, avant les Pays-Bas trois jours plus tard, le traité établissant la constitution européenne. En 2004, les Semaines sociales de France choisissent de « réinventer l'Europe » et personne n'imagine le score de mai 2005 : le OUI n'obtient que 45,32% des suffrages et près de 70% des Français ont voté. Le résultat sans appel fait dire à Philippe Segretain, chargé 12 ans plus tard de reprendre le sujet, qu'à l'époque « nous avons certainement voulu réinventer sans comprendre l'incompréhension grandissante ».

Cet échec est devenu comme un fil rouge pour aborder la session de 2017. Depuis 2005, de nombreux événements, du Brexit à l'affaire Catalane, montrent que quelque chose ne tourne pas totalement rond. L'Europe : une affaire d'élites ? En mars 2017 à Versailles, [une initiative des chrétiens pour l'Europe \(IXE\)](#) tentait de remettre les charrues dans l'ordre en rappelant les acquis européens : longue période de paix, autosuffisance alimentaire, protection des consommateurs et des travailleurs avec des règles, solidarité régionale. Par exemple dans notre région, Valenciennes a fait son métro avec les aides européennes (FEDER). Fort de cela, fort du constat des nouveaux rapports de

dominant/dominés dans le monde, fort de l'attention portée à l'Afrique, ces chrétiens pour l'Europe se sont mis en quête de scénarios. La session de novembre s'inscrit dans cette démarche de recherche de ce qui n'a donc pas fonctionné pour inverser la tendance.

Car l'Europe est nécessaire. Une nécessité à laquelle prend toute sa part le nouveau Président de la République Française. Le discours prononcé à la Sorbonne montre qu'il souhaite prendre des risques pour une utile remise en questions de ce qu'il considère comme une œuvre majeure de l'histoire humaine. D'ailleurs le thème était au cœur de sa campagne électorale. Philippe Segretain s'est démené pour avoir, le dimanche matin de la session des 18 et 19 novembre 2017, la Ministre aux affaires européennes comme grand témoin de cette nécessité de prendre le sujet à bras le corps. Sylvie Goulard qui a une sacrée expérience de l'Europe a récemment posé une bonne question : est-ce que l'Europe n'a pas pris l'habitude de se dégager des contraintes démocratiques ? Reformulée par Philippe Segretain : Peut-on bâtir une citoyenneté européenne sur le simple fait que nous avons des droits européens ? Et une autre étroitement liée fuse : certes le marché commun, c'était l'intuition initiale mais peut-on dire que l'économie suffit ?

D'autant que par-delà les marchés, la géopolitique retrouve ses droits. L'Europe n'est plus aujourd'hui réductible à ce qui a permis son lancement. Beaucoup en conviennent : l'Europe est un espace pertinent mais comme le souligne Hubert Védrine, la souveraineté ne se négocie pas forcément au même endroit.



Mais ce que Philippe Segretain a pu offrir de précieux à ses étudiants du jour, ce sont les confidences d'un Pape venu d'Amérique latine qui n'hésite pas à rappeler à ses hôtes que depuis [Magellan](#), le continent les regarde de loin ces européens. Une distance qui permettrait presque une analyse dont François ne semble pas se priver...en s'appuyant sur [Emmanuel Levinas](#), le philosophe né en Lituanie, qui a fait ses études en Russie puis en Ukraine, avant de rejoindre l'Allemagne puis la France. François cherchant certainement à travers cette évocation à dire l'Europe parlant de Levinas. Pour Philippe Segretain, l'évêque de Rome nous rappelle que l'accueil de l'exclu n'est que l'éthique. « Ouvrir sa porte c'est avoir une demeure, comme vous avez une demeure vous êtes en situation d'ouvrir votre porte ». Et François de se faire encore plus précis : « La grand-mère a vieilli. Il faut retrouver la dynamique qui permettra les intégrations ». Il y a au regard de ce qu'ont pu faire les pères fondateurs une forme d'urgence en termes d'invention politique...



L'échange qui a suivi avec les étudiants a permis de préciser un certain nombre de points :

- l'impôt au service du bien commun,
- l'intégration de la diversité des trajectoires,
- les nouveaux sujets pour arriver à parler politiquement,
- les rencontres concrètes par-delà les frontières,
- l'investissement en Afrique fait par la Chine.

Et Philippe Segretain qui revient d'un voyage instructif à Riga en Lettonie après avoir passé quelques jours à Berlin dans le cadre d'un voyage apprenant, confie adopter la posture d'un agnostique sur le sujet européen.

Sa seule certitude réside dans le vécu commun et le fait que ce qui réunit les peuples est plus important que ce qui les sépare. Mais le chemin sera encore long. Et de dire aux jeunes : « prenez le pouvoir et exigez des politiques qu'ils le rendent ».

Une conclusion que n'aurait pas reniée [Eugène Duthoit](#), fondateur de la première école des sciences sociales et politiques de la Catho en 1894 et qui présida les semaines sociales de 1919 à 1944.



La session « Quelle Europe voulons-nous ? » a rassemblé les 18 et 19 novembre à Paris plus de 1650 participants et 2000 auditeurs sur la wikiradio.

En tapant radiouclille <http://radiouclille.univ-catholille.fr/live/1-Radio-UCLille> sur internet, vous pouvez réécouter les conférences.

Un objectif aujourd'hui :

Travailler et enrichir le document final mis en débat et que les Semaines sociales de France souhaitent porter auprès des pouvoirs publics et de la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté européenne).

Des ressources et des outils et notamment :

- le document final mis en débat ([lien](#))
- l'ensemble des interventions audios (<http://ssf-lasession.org/programme-interventions/>) et prochainement les vidéos.
- des vidéos de 2mn réalisées avec les intervenants qui ont accepté de répondre à la question "Quelle Europe je veux ?".

La vie de nos partenaires

- **Association du Souvenir de la Résistance et des Fusillés du Fort de Bondues** représentée au Conseil Scientifique et Culturel par Odile Louage.
- ✓ 3/12 au 8 mai 2018: **Exposition temporaire « S'engager pour libérer la France »** (voir ci-dessous)
- ✓ 27/1/2018: journée d'étude sur « la dissidence durant la guerre ».

La nouvelle exposition temporaire présente l'engagement des Français dans la libération de leur pays durant la Seconde Guerre mondiale.

La résistance est avant tout un engagement personnel, volontaire qui fait sortir les individus d'une vie banale et les expose à des risques parfois mortels. Les motivations de cet engagement furent multiples : patriotique, personnel, moral, ou idéologique ; ce qui explique l'autonomie de leurs objectifs et de leurs méthodes. Les formes de cet engagement furent variées : s'engager pour poursuivre la lutte sous l'uniforme, combattre dans l'armée régulière aux côtés des Alliés, sur des théâtres d'opération extérieurs. Ce fut aussi pour d'autres s'engager dans des mouvements et des réseaux, en France occupée. Nous avons voulu présenter des hommes et des femmes du Nord, qui après le désastre de juin 1940, se sont engagés dans les Forces Françaises Libres et l'armée d'Afrique, mais aussi dans l'armée des Ombres, avec comme objectif commun de rassembler leurs forces pour libérer le pays.

Cette exposition offre des matériaux aux collégiens et aux lycéens préparant le Concours National de la Résistance et de la Déportation, tout en présentant au grand public ces aspects historiques.

La vie de nos partenaires

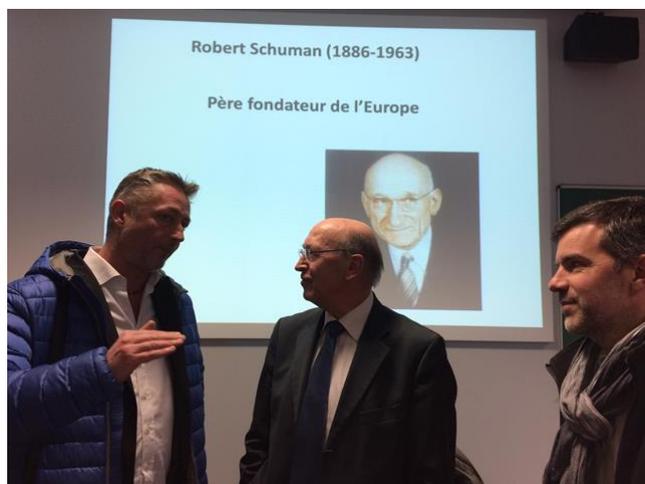
• **Conférence de Bruno Béthouart sur Robert Schuman.**

A quelques jours du 25 mars, date anniversaire des 60 ans du traité de Rome, les Semaines sociales en lien avec ESPOL et la Faculté de droit de l'Université Catholique de Lille, avaient demandé à Bruno Béthouart de prononcer une conférence sur Robert Schuman.



Texte à retrouver sur le site du christianisme social :

<http://actualiteduchristianismesocialennord-pas-de-calais.hautetfort.com/archive/2017/03/23/robert-schuman-homme-des-frontieres-devenu-pere-de-l-europe-5924713.html>



La vie de nos partenaires

**Soirée d'étude sur Guy Chatiliez à
Tourcoing le 13 avril 2017**



1977 – 2017

Exposition

« Guy Chatiliez, Mémoire et
Perspectives »

Les acteurs de la conférence du 13 avril 2017

(De gauche à droite : Jean-François Roussel,
Jean-Pierre Balduyck, Christian Odoux, Bruno
Béthouart et Maurice Decroix)

Photo Lucien Müls



Guy Chatiliez le politique MRP



Jean-François Roussel est originaire de Mouvaux, ville voisine de Tourcoing, et exerce des fonctions d'encadrement dans la fonction publique d'État.

Il est l'auteur de deux romans : « Le successeur » (2005 éditions Bénévent sous le pseudonyme de Pierre Delière) et « Opération Monkeys » (2015 éditions du Net).

Et auteur d'une biographie consacrée à Guy Chatiliez. Résumé :

Lors de la campagne des élections législatives de mars 1978, Maurice Decroix, journaliste à Nord Éclair utilisa, concernant Guy Chatiliez, l'expression « Force tranquille ». Trois ans plus tard, un célèbre publicitaire en fit le slogan de la campagne présidentielle victorieuse de François Mitterrand...

Pourtant, plus que la « tranquillité », c'est la « générosité » qui caractérise la personnalité de celui qui fut maire de Tourcoing de mars 1977 à juillet 1979 après plus de trente ans d'engagement au service des plus démunis.

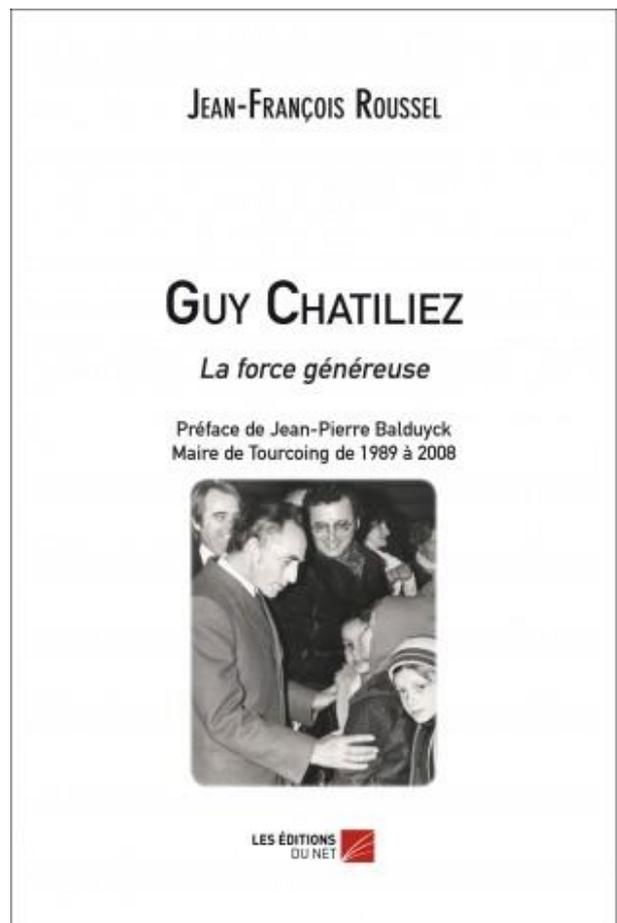
On connaît le candidat d'abord social-chrétien avant d'être socialiste, l'élu, aussi « opiniâtre que chaleureux »...

Sans doute fallait-il également faire revivre le petit garçon découvrant l'alpage de ses grands-parents

maternels, le jeune jociste d'avant-guerre, le « déporté du travail » STO incarcéré pour faits de résistance en Allemagne, le journaliste de terrain, le militant de la lutte contre la lèpre, le citoyen du monde que fut Guy Chatiliez. De même que l'homme qui se battit jusqu'au bout de ses forces contre la maladie qui l'emporta finalement à 56 ans.

C'est chose faite avec cette biographie, à mi-chemin entre le récit d'une existence et le reflet des époques vécues par Guy Chatiliez, fondée notamment sur les témoignages de ceux qui ont connu l'homme dans toutes ses dimensions (familiales aussi bien que publiques)

Il ressort de ce parcours de vie l'image d'un homme droit, juste, engagé, exigeant, profondément humain. Une « force généreuse »



Contribution de Bruno Béthouart



Je voudrais d'abord te remercier Christian d'avoir pensé à moi pour cette partie et remercier également Monsieur Roussel d'avoir fait un très-très beau travail sur Guy Chatiliez. J'ai appris beaucoup de choses en lisant votre ouvrage notamment sur sa vie personnelle.

Le 2 février 1972, j'ai eu l'occasion pendant une bonne heure de rencontrer Guy Chatiliez dans un bureau de Nord Éclair à Tourcoing où nous avons évoqué un certain nombre de choses puisqu'à cette époque-là j'étais tout jeune étudiant travaillant sur un mémoire de maîtrise à l'initiative de mon maître, le Professeur Yves-Marie Hilaire que certains connaissent peut-être, sur le MRP dans l'arrondissement de Lille. Et lors de la soutenance de la maîtrise, c'est-à-dire au bout d'une année, il y avait le Professeur Hilaire, un de ses collègues et dans la salle, il y avait quarante-cinq à cinquante militants MRP puisqu'on était en 74 et que le MRP avait été mis en sommeil en 67. C'est dire que c'était encore tout chaud. J'ai un souvenir de Maurice Schumann, ministre des Affaires Étrangères à cette époque-là et que j'ai rencontré au café de la gare de Lille parce qu'il avait absolument tenu à m'accorder une interview reprise d'ailleurs dans l'ouvrage sur le MRP que nous avons retrouvé à Emmaüs.

Le MRP et Guy Chatiliez. L'historien doit revenir un peu en arrière. Parce que Guy Chatiliez a sa personnalité mais c'est aussi un héritier. Comme beaucoup ici. Jean-Pierre Balduyck notamment.

Quel est l'héritage à Tourcoing avant-guerre pour que Guy Chatiliez ensuite s'investisse dans ce mouvement ?

Il y avait Gustave Dron qui était une très-très grande personnalité de l'« entre deux guerres ». Il a pendant trente ans géré la ville de Tourcoing. Ce que l'on sait moins c'est qu'une partie des chrétiens d'alors, des catholiques, ne voyaient pas Gustave Dron comme un ennemi. Et parmi eux figurait Clément Vanhoutte qui a été une très grande personnalité de la démocratie

chrétienne, du Parti Démocrate Populaire d'avant-guerre. Clément Vanhoutte, mort en 1977, était un silloniste. Marc Sangnier, l'esprit du Sillon, réconciliait le christianisme et la démocratie. Planter le grand arbre du christianisme dans la démocratie, telle était l'idée du Sillon. Clément Vanhoutte fonde le PDP en 1928. Et il est candidat avec les Radicaux. On a en tête l'image anticléricale des Radicaux ... Pas du tout ! Gustave Dron l'a pris sur sa liste. Il est élu avec lui et les Radicaux en 1935. Ce Clément Vanhoutte est exclu par Vichy parce qu'il est agent de renseignement au réseau Jade. Clément Vanhoutte est arrêté en 1944, emprisonné à Loos, déporté en Allemagne, libéré le 2 mai 1945. Ça c'est un héritage que Guy Chatiliez a reçu. Parce qu'il est arrivé à Tourcoing. Il n'est pas né à Tourcoing mais très vite il s'y est impliqué.

Autre héritage : le syndicalisme chrétien. La CFTC Avec une très grande figure de Roubaix – mais c'était le syndicat CFTC Roubaix Tourcoing – Louis Blin. Louis Blin était vice-président national de la CFTC et il a combattu les patrons, notamment le fameux consortium du textile et le futur cardinal Lienhart a reçu le titre de Cardinal parce qu'il a soutenu les CFTC qui combattaient ces patrons un petit peu trop féroces vis-à-vis des ouvriers. On est là dans ce que l'on a dit toute à l'heure le christianisme social, la doctrine sociale de l'Eglise. Guy Chatiliez est l'héritier de cela.

Lui-même est à la JEC. Et c'est le troisième héritage de cette mouvance catholique sociale avec le PDP et la CFTC. Les mouvements d'action catholique de jeunesse. JEC, JOC et notamment la section de la Croix Rouge qui est l'une des plus importantes de France.

Parce que Tourcoing est une citadelle du catholicisme dans la Région. En 1954, 26,4 % des tourquennois pratiquent chaque dimanche, à Roubaix c'est 24 % mais Lille c'est seulement 19 %. Le Versant Nord Est reste très marqué par la mouvance catholique et tout

particulièrement la mouvance catholique sociale, la Doctrine sociale de l'Église.

Quelle est la situation à la Libération ? Parce que Guy Chatiliez intervient, s'engage dans la vie politique en 1946. Il y a l'héritage de Clément Vanhoutte. En 1945, la situation est particulière à Tourcoing. La section MRP, très importante est animée par Clément Vanhoutte mais aussi par le Docteur Delgrange, grande figure du PDP. Cette section a une légitimité absolue. Les démocrates d'inspiration chrétienne, à l'initiative de Jean Catrice, industriel roubaisien, et de Jules Catoire syndicaliste CFTC dans le Pas-de-Calais, ont créé un mouvement de résistance qu'on appelle les « résistants d'inspiration chrétienne » qui a été à l'avant-garde qui s'est ensuite fondue dans le MRP mais qui disposait d'une légitimité absolue des chrétiens de cette zone occupée qu'était le Nord Pas-de-Calais parce qu'ils avaient fondé un mouvement clandestin. Ils ont donc la légitimité de la résistance, ils adhèrent au MRP qui était le parti de la résistance. Et à Tourcoing ils sont très fortement implantés. Ils auraient donc pu, certains disent « ils auraient dû », prendre la mairie parce qu'ils avaient la légitimité et l'importance de ce milieu en 1945. Or, que se passe-t-il ? Il y a l'école Libre qui est très implantée, l'Action Catholique, Nord Éclair arrivant dans les locaux du Journal de Roubaix avec un directeur percutant bien qu'un peu contesté, le fameux Léon Robichez, frère de l'homme de théâtre Cyrille Robichez, qui signait ses éditoriaux « Rob ». Tout le monde lisait les éditoriaux de Rob extrêmement durs vis-à-vis de Vichy et de tout ce qui s'était passé durant la guerre. Donc il était dans un esprit de résistance et il voulait l'appliquer. Ce qui s'est passé, c'est que les MRP ont été élus avec 31 % des suffrages exprimés. Les socialistes ont eu moins de voix, moins d'élus. Mais finalement pour ne pas compliquer les choses les MRP ont accepté que ce soit un socialiste – Lambin – qui devienne le maire. Et dès lors, dès le départ, il y a eu deux tendances au sein du MRP de Tourcoing. La première, disant « on aurait dû s'affirmer, on aurait dû quitter à s'allier avec les modérés, devenir les maîtres du lieu ». Et la seconde à laquelle appartenait Guy Chatiliez : « nous avons une alliance travailliste, c'est-à-dire les hommes de progrès de droite et de gauche qui se rassemblent sur un objectif » un peu sur le modèle travailliste britannique. C'était l'option d'une partie du MRP et au sein du MRP, très vite, ces deux tendances se sont affrontées. Gaston Bastard représentait la tendance « alliance avec la droite » et Guy Chatiliez celle du « on reste fidèles aux idéaux du travaillisme, on travaille avec les socialistes même si sur la question scolaire, on est automatiquement obligés de se retrouver en conflit » ;

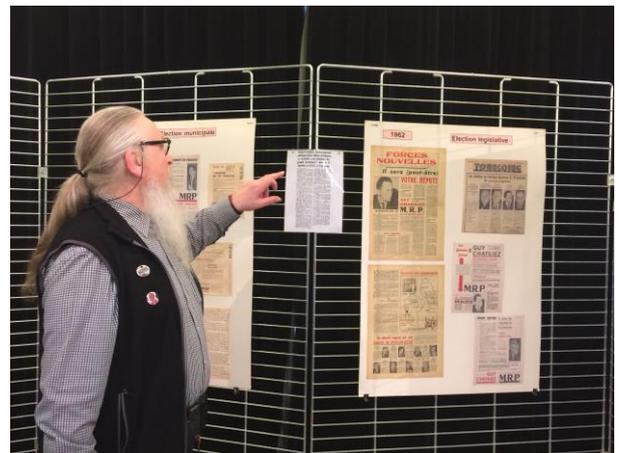
Guy Chatiliez s'est retrouvé tout de suite dans une minorité du MRP sur le plan national puisqu'à ce niveau le MRP s'est peu à peu déporté du centre gauche vers le centre droit puis la droite. Mais, ici, dans la Région du Nord Pas-de-Calais et plus précisément dans certaines sections comme celle de Tourcoing, c'est la volonté d'une alliance avec les socialistes qui était dominante au sein du MRP. Guy Chatiliez a donc été quelqu'un qui a toujours voulu faire en sorte que les chrétiens, les catholiques sociaux et les socialistes puissent s'entendre pour former une union dans une gestion qu'on a qualifiée de « travailliste » dans un premier temps, ensuite ça s'est transmis et réalisé sur le plan politique par des accords, ce que l'on a appelé la fameuse « troisième force » dans les années 1950. « Face aux gaullistes du RPF créé en 1947 et aux communistes, rassemblons ceux qui sont entre les deux, des modérés jusqu'aux socialistes en passant par les Radicaux et les MRP ». Cette « troisième force » a été l'option essentielle ayant fonctionné sur Roubaix avec André Diligent et sur Tourcoing avec Guy Chatiliez. Mais toujours dans une rivalité avec Gaston Bastard. C'était la guerre entre les deux. Parce qu'ils ne faisaient pas les mêmes choix politiques.

Cette « troisième force » a failli aboutir avec cette fameuse opération de la grande fédération, l'opération « Gaston Defferre », « Monsieur X » avec pour but de créer un grand rassemblement des forces de progrès social, situées un peu sur la droite comme le MRP, au centre comme les Radicaux ou un peu sur la gauche comme les socialistes. Parce qu'il y a à cette époque l'hypothèque communiste. Guy Mollet ne pouvait pas accepter, sauf tout à la fin de sa carrière, de s'entendre avec les communistes et il a donc pratiqué à Arras comme les maires de Lille, de Roubaix et de Tourcoing l'alliance avec le MRP dans ce qu'on appelle la « troisième force » puis l'expérience de la « grande fédération ». Guy Chatiliez était partisan, dans la logique du travaillisme, dans la logique de la « troisième force » de mettre en place cette « Grande Fédération ». La question scolaire a de nouveau été un point important, les MRP ne voulant pas transiger sur cette question et les socialistes ne le souhaitant pas non plus. La question scolaire a donc été une pierre d'achoppement. Mais sur le reste, l'essentiel des données était commun de la part des Républicains Populaires et des Socialistes.

Pour terminer, je rappellerai que cette position politique que l'on vient d'évoquer s'explique par son positionnement dans l'Église. Parce qu'il a été JEC, il a été JOC, mais il a toujours considéré que ce qui était important c'était le respect de la personne, la dignité

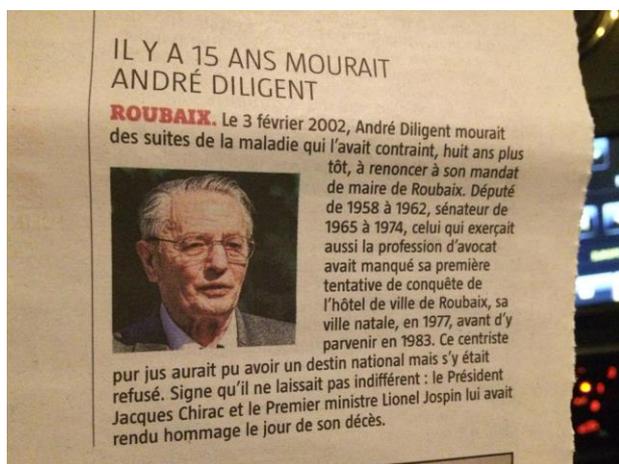
de chaque être humain, c'était cet esprit JOC qui fait que « un jeune ouvrier vaut tout l'or du monde » et donc pour lui, il fallait dans l'Eglise être des éléments d'écoute vis-à-vis de ceux qui étaient considérés comme en bas de l'échelle. Et cette position, à gauche, dans la gauche du MRP, se retrouvait dans ses choix qui étaient des choix d'Eglise et des choix d'investissement – on a évoqué la Fondation Raoul Follereau- cette volonté de la charité, de l'attention aux autres, présente à la fois dans l'Eglise, dans l'action individuelle et elle s'est manifesté sur le plan politique par le choix d'être toujours plutôt marqué à gauche. Et quand le MRP, en 1967, est mis en sommeil, certains partent vers De Gaulle, d'autres vers le Centre Démocrate derrière Jean Lecanuet, l'homme qui s'était opposé et avait osé défier De Gaulle et envers lequel Guy Chatiliez avait une certaine admiration. Mais très vite il s'est aperçu que ses choix n'étaient pas suffisamment portés sur l'attention à la question sociale. Il est donc parti avec Robert Buron, lui aussi du MRP, sur « Objectif 72 » et de là, ils sont partis sur la mouvance socialiste par l'intermédiaire de la Convention des Institutions Républicaines.

C'est donc un héritier, un homme qui a été capable de transcrire sa foi selon la distinction de Jacques Maritain. Certains voulaient s'engager en tant que chrétiens en affichant leur foi et leur identité chrétienne tandis que lui était plutôt sur le témoignage « en chrétien », c'est-à-dire à l'intérieur d'une structure pour essayer de transmettre à l'intérieur de celle-ci, la sève évangélique qui le nourrissait.



La vie de l'association

Retour sur la journée d'études à Hazebrouck (février 2017)



L'histoire d'une journée

« diligentesque »



Acte 1 : André Diligent évoque l'exemplarité de Jules Lemire quand il s'agit de célébrer la mémoire de l'Abbé, 50 ans après sa disparition le 7 mars 1928. Il garde comme une relique une réédition du « Cri des Flandres » édité pour l'occasion. 1978, c'est l'année où Diligent qui a perdu son mandat de Sénateur en 1976 et la Mairie de Roubaix en 1977, envisage une candidature aux

législatives à Hazebrouck. Toutes les formations de l'UDF-giscardienne sont d'accord sur son investiture mais la machine s'enraye. Le puissant rédacteur en chef de l'époque de l'édition locale de la Voix du Nord se met en travers de sa route, avec une chronique satirique dénonçant l'étranger roubaisien... En situation de parachutage, Diligent, puissant numéro 2 de son parti, jette finalement l'éponge après avoir étudié tous les contours d'une candidature assez bien préparée mais finalement empêchée, sur fond de rivalités entre giscardiens et chiraquiens.



Acte 3 : Au cours des années 90, André Diligent participe aux assemblées générales de l'association qu'il tente de présider comme il peut. Sa santé décline et en 1994, il renonce à la Mairie de Roubaix. L'association vivote. Dans « *la charrue et l'étoile* », ouvrage-testament publié par André Diligent en octobre 2000, le sénateur roubaisien consacre un chapitre entier (page 39 à 56) à l'Abbé Lemire et indique de nouveau que Lemire est un homme « *d'exception et hors du commun* ». Il dit l'avoir souvent rencontré quand il était tout jeune, l'abbé d'Hazebrouck étant très lié à son père Victor Diligent, compagnon de route des sillonistes Marc Sangnier et Natalis Dumez. La transcription récente des cahiers de Jules Lemire (initiative extraordinaire due à l'opiniâtreté de Jean-Pascal Vanhove et Jean-Pierre Delannoy) l'atteste, avec par exemple cette note de l'abbé du 17 octobre 1926 (page 1808) : « *Souper chez le brave et dévoué Diligent, entouré d'une belle famille* ».



Acte 2 : Suite à une exposition réussie en juin 1990 sur l'Abbé par Jacques Follet, un habitant de Vieux-Berquin, **André Diligent décide, avec des historiens (René Rémond, Jean-Marie Mayeur –auteur de La thèse sur l'Abbé Lemire- Yves-Marie Hilaire, André Caudron), Maurice Schumann qu'on ne présente plus, du petit-neveu de l'abbé Gilbert Louchart, de Thérèse Protin, maire de Vieux-Berquin, de créer en octobre 1991 l'association « Présence de l'Abbé Lemire »,** dont il devient président exécutif, Schumann est président d'honneur. La Région Nord-Pas-de-Calais sous la présidence de Marie-Christine Blandin décide d'allouer une somme de plus de 30.000 francs de manière à ce que l'association, qui a son siège dans la commune native de l'Abbé, puisse acheter des livres neufs et ...anciens. A côté du musée et de la bibliothèque, un centre de recherche est prévu, sur l'abbé mais aussi le christianisme social et la démocratie-chrétienne.



Acte 4 : On retrouve un bout de tissu chez André Diligent après sa mort. Il n'a pas fallu faire appel à des experts pour arriver à la conclusion qu'il s'agissait du rabat de l'abbé Jules Lemire, la soutane la plus populaire de France. D'autant que le Sénateur du Nord répétait à l'envi qu'il avait chez lui cette relique. En 2005, pas fétichistes, nous remettons via Pierre Kerlévéo qui est assidu des assemblées générales de la nouvelle association « Mémoire de l'Abbé Lemire » présidée par Gilbert Louchart et qui a cette fois son siège à Hazebrouck, le précieux tissu à ceux qui n'ont de cesse que de valoriser le parcours de cet abbé démocrate et profondément républicain. Un article de presse consacre ce « don », le bulletin n°9 de l'association affiche « l'événement » en une et le rabat de l'abbé Lemire prend la destination de la maison de l'Abbé, au pied de l'église St Eloi. Il est aujourd'hui en bonne place dans une vitrine dans le couloir de la maison qui se visite l'après-midi de chaque premier dimanche du mois.

Acte 5 : 10 ans après le décès d'André Diligent, en 2012 donc, une poignée de fidèles de l'ancienne figure roubaisienne, décident de créer une association. Non pas pour le glorifier mais lancer une dynamique de recherche sur le christianisme social (un écho à la subvention régionale de 1992...). Entre passé et avenir d'un courant de pensée dont André Diligent avait lui-même reçu en héritage et dont il pensait qu'il avait irrémédiablement un avenir. La nouvelle association "Les Amis d'André Diligent" qui affiche dans ses statuts une volonté partenariale, intègre dans son conseil d'administration un représentant de l'Amicale du MRP, de l'Institut Marc Sangnier, de l'association souvenir de la résistance et des fusillés du fort de Bondues et...un représentant de l'association « Mémoire de l'Abbé Lemire ». Gilbert Louchart, président actif sur Hazebrouck répond positivement à l'opportunité en dépêchant sur le terrain de la représentation la plume du bulletin et nouveau biographe de l'Abbé, Jean-Pascal Vanhove. L'homme est assidu et prend une part active à tous les rendez-vous de

l'association, présente sa biographie lors de l'assemblée générale d'octobre 2013, juste avant la grande sortie de l'édition des cahiers (en lien avec Jean-Pierre Delannoy). Se dessine donc au sein de l'association des Amis d'André Diligent, tout naturellement, l'idée d'une journée Diligent sur l'Abbé Lemire à un horizon plus ou moins lointain, quand les journées d'étude seront bien rôdées. La date de 2017 est posée sur le calendrier des rendez-vous à préparer.

Acte 6 : Une très belle journée s'est déroulée à Hazebrouck ce 3 février 2017. Ouverte par le maire actuel, elle a vu se succéder les historiens Jacques Prévotat et Bruno Béthouart, le juriste Jean-Pierre Delannoy, le biographe Jean-Pascal Vanhove qui ont montré comment l'abbé démocrate puis républicain était un véritable apôtre du catholicisme social, terrain sur lequel il avait retrouvé Victor Diligent. Toute une génération avec Marc Sangnier qui n'a eu de cesse que de vouloir rapprocher l'Eglise et le Peuple. Dans l'esprit du Sillon, ils se pensaient certainement ni de droite, ni de gauche, mais en avant ! Jean-Pierre Bailleul, infatigable observateur de la vie locale, raconta comment il aida André Diligent, fils de Victor, à atterrir à Hazebrouck en 1978. Atterrissage impossible. L'actuel président de l'association « Mémoire de l'abbé Lemire », Jean-Philippe Le Guevel, montra de la plus belle des manières que la postérité de "l'abbé précurseur" est réelle.

➤ ***Une contribution à retrouver dans la dernière livraison du bulletin (34) de l'association Mémoire de l'Abbé Lemire.***

➤ ***Pour contacter l'association***

- ***Par courrier : Jean-Philippe Le Guevel, Président de l'association Mémoire de l'abbé Lemire, 1 rue Lamartine, 59190 Hazebrouck.***

- ***Par mail : memoire.abbe.lemire@orange.fr***

Coté institution catholique, en 1993, Mgr Defois était venu en visite à l'église St Eloi

pour redire que Lemire avait toujours fait partie de l'Église. Des acteurs actuels du territoire ont tous pu dire à quel point l'Abbé est présent et bien présent en 2017. Au-delà des statues, plaques de rues, monuments, il semble que « la manière dont Jules Lemire a réussi à parler aux hommes de son temps avec les moyens de son temps » soit une source vive d'inspiration pour notre temps. En faisant une grande distinction tout en étant très croyant et très républicain, Jules Lemire montre incontestablement un chemin dans une actualité brûlante devant souligner en conclusion l'historien Jean-Marc Guislin.



Acte 7: Il reste à écrire...A noter que l'association « Mémoire de l'Abbé Lemire » tient son **assemblée générale le samedi 14 avril 2018** à Hazebrouck et que la **Maison de l'Abbé est ouverte tous les premiers dimanches du mois de 14h30 à 17h.**

Denis Vinckier

Contribution historique



L'œuvre législative de l'abbé Lemire : quelques aperçus sur un long parcours par Jean-Pierre Delannoy

« L'œuvre législative de l'abbé Lemire » ! Le simple énoncé de ce titre dit assez l'impossibilité de la tâche, s'il s'agit de faire en quelques pages un exposé exhaustif de tout ce que le député du Nord a accompli à la Chambre des députés en presque trente-cinq ans de mandat parlementaire ; cette longue durée est d'ailleurs un point qui le rapproche d'André Diligent, dont chacun connaît la carrière à l'Assemblée nationale d'abord, ensuite et surtout au Sénat. A celui qui veut disposer d'une vue d'ensemble sur l'abbé Lemire législateur, les origines de sa pensée, les lignes de son évolution, la thèse, insurpassable dans son ordre, du regretté Jean-Marie Mayeur et la belle et alerte biographie de Jean-Pascal Vanhove donnent toutes les informations nécessaires.

Dans une première étape – en parlant sous les auspices d'André Diligent, on est inmanquablement amené à réfléchir sur la notion d'engagement en politique – elle rappellera quelques éléments constitutifs de la personnalité parlementaire de l'abbé Lemire : comment concevait-il son mandat et quelles conséquences concrètes a-t-il tirées de l'idée générale qu'il s'en faisait dans la conduite de ses activités à la Chambre des députés ?

Dans une seconde étape, seront évoqués certains fruits de cet engagement, à partir de diverses initiatives législatives du député d'Hazebrouck. Il ne s'agit pas de refaire la description d'ensemble de son œuvre à partir d'une recherche de grandes idées structurantes : les deux ouvrages précités y pourvoient. Mais de partir de la manière dont il a accompli au jour le jour, de septembre 1893 au 7 mars 1928, le travail législatif pour lequel ses électeurs lui avaient manifesté leur confiance. Le travail législatif, c'est-à-dire tout ce qui, dans les actes de procédure posés par l'abbé Lemire, propositions de loi, rapports, amendements, et dans ses interventions en séance publique, a concouru au débat d'élaboration de la loi. Les indications des Cahiers personnels de l'abbé, quoique d'une inégale densité, seront utiles pour cette étude¹.



I. L'abbé Lemire, un parlementaire intégral

L'abbé Lemire a été incontestablement un « parlementaire intégral ». Il s'est engagé,

¹ Rappelons que ces Cahiers ont été édités par les soins de l'Association Mémoire de l'Abbé Lemire en 2013. Dans un certain nombre de cas, on a cherché, dans cette édition, à compléter par des notes adéquates les informations données par le texte ou à expliciter les allusions qu'il contient. Toutes les références qui suivent aux Cahiers renvoient à cette édition.

en se portant candidat, dans le jeu normal des institutions républicaines, quelles que fussent les réserves que lui inspiraient, du moins au début de sa carrière politique, les orientations politiques du Gouvernement. Il se faisait une très haute idée du mandat parlementaire. Sans doute un peu à rebours de l'évolution du monde politique, il est resté jusqu'au bout autonome, sinon indépendant, par rapport aux grands mouvements politiques représentés au Parlement. Ses hésitations sur le mode de scrutin méritent une attention particulière. Elles traduisent en effet une difficulté dans l'appréciation de cette autonomie, autour de la mise en œuvre électorale du principe de représentation.

A. La défense inlassable du mandat parlementaire

A notre époque, où la relation entre morale et action politique est à la source de débats animés et au contenu philosophique inégalement dense, il est stimulant de revenir à la réflexion de l'abbé Lemire, en évitant cependant tout anachronisme. Le député d'Hazebrouck se fait une haute idée du mandat représentatif qui lui a été confié. Comme le fera André Diligent, il tire de cette haute idée des conséquences précises sur l'éthique personnelle qu'il doit observer.

1. Le député, représentant du peuple

Dès le début de son mandat, l'abbé Lemire a fait sienne la conception du député, élu de la Nation une et indivisible, qui implique un respect rigoureux de la souveraineté du Parlement. Aussi bien conçoit-il la relation politique avec les électeurs de sa circonscription comme exclusive de toute liaison organique avec les intérêts de l'institution ecclésiastique. Pour autant, il n'a cessé de rechercher une cohérence personnelle entre ses devoirs de prêtre et son comportement comme député.

- l'attachement fondamental à la souveraineté du Parlement

Les circonstances allaient conduire très rapidement l'abbé Lemire à affirmer son attachement à la protection du mandat parlementaire. Dès les premières semaines de son mandat, à l'automne 1893, il est appelé à

prendre parti sur les manœuvres du gouvernement opportuniste à l'égard du député socialiste Léon Mirman. Après avoir tenté, en vain, d'obtenir l'invalidation de Mirman en arguant de l'irrégularité de sa situation au regard du service militaire, le Gouvernement soutient que, pour ce même motif, il est en quelque sorte incorporable d'office, même s'il est député. L'abbé Lemire est hostile à cette thèse au nom de l'intangibilité du mandat parlementaire. Il dépose un ordre du jour portant que « la loi constitutionnelle ne permet point de porter atteinte au suffrage universel en privant un député de l'exercice de son mandat »². Dans son cahier de l'année, il rédige le discours qui aurait pu appuyer cet ordre du jour – c'est une habitude chez lui, au moins les premières années – et il invoque notamment « les principes » sur lesquels repose la Constitution. Il explique : « Un de ces principes, c'est la représentation de la nation, de toute la nation, par des mandataires régulièrement élus et validés ». Constatant que tel est le cas de Mirman, il poursuit, s'adressant rhétoriquement au Gouvernement : « Vous avez le souci de la loi militaire : très bien. Mais nous avons celui qui est plus haut : de la représentation nationale. Vous avez le souci d'une loi donnée, d'une loi particulière ; nous avons le souci de la confection même des lois. »³ Et l'abbé Lemire vote sans aucune hésitation avec les socialistes, au nom de cette conception intégrale de la suprématie du mandat de député.

Il n'a jamais eu, au cours de son mandat, l'occasion de renouveler au cours des travaux parlementaires l'expression directe d'un tel attachement à sa fonction d'élu. Mais tout son comportement montre qu'il lui est resté fidèle jusqu'au bout. On remarquera que, dans ses justifications, l'abbé Lemire ne fait entrer aucune considération religieuse. C'est qu'il se conçoit comme élu par une population et nullement comme représentant,

² *Journal Officiel*, Débats de l'Assemblée nationale (désormais : CD), 30 octobre 1894, p. 1737.

³ Cahiers, p. 127 (30 octobre 1894).

à quelque degré que ce soit, de l'institution d'Eglise.

- Un mandat reçu du peuple et non de l'institution ecclésiastique

Dans les années 1890, l'abbé Lemire n'a pas été le seul prêtre élu à l'Assemblée nationale. A côté de lui, il y avait notamment deux ecclésiastiques dont il est intéressant de comparer le parcours par rapport au sien : Mgr Maurice d'Hulst et l'abbé Hippolyte Gayraud.

Mgr d'Hulst est élu député du Finistère en 1892, prenant la succession de Mgr Freppel, évêque d'Angers. Il est choisi par le clergé et les notables catholiques locaux, alors qu'il est recteur de l'Institut catholique de Paris ; il n'a aucun lien particulier avec la terre qui l'a élu. L'abbé Gayraud lui succède, mais, alors que Mgr d'Hulst n'avait eu aucun concurrent, il est pour sa part le candidat du clergé léonard contre l'aristocratie.

L'abbé Lemire dit lui-même qu'il n'a pas pour fonction de représenter l'Eglise au Parlement, en ce sens qu'il concourrait par ses votes à la défense des intérêts de l'institution à laquelle il appartient incontestablement. Pour lui, écrit-il dans ses notes de retraite d'octobre 1895, Mgr Freppel et Mgr d'Hulst ont été élus « en souvenir de la place qu'avait le clergé dans les corps de l'Etat, avec la mission spéciale de défendre ses immunités, et d'offrir son concours »⁴. Pour autant la présence à ses côtés de Mgr d'Hulst est pour lui, pendant les trois années de leur cohabitation à la Chambre, une gêne constante : il lui marque une constante déférence, semble parfois rechercher sa présence tutélaire tout en marquant ses divergences⁵ et ne se croit pas autorisé à

⁴ Id°, p.235.

⁵ Mgr d'Hulst était proche des orléanistes, alors que l'abbé Lemire venait de la tradition légitimiste.

s'exprimer après lui⁶ ou en son absence. Par ailleurs, il n'a pas, chacun le sait, avec les prêtres de sa circonscription les mêmes relations que l'abbé Gayraud avec le clergé du pays de Léon : celui-ci avait véritablement constitué le corps d'agents électoraux d'un nouveau député toulousain, donc, de naissance, complètement étranger à la Bretagne en général et au pays de Léon en particulier.

Pour sa part, l'abbé Lemire ne se veut le représentant, ni de l'institution ecclésiastique, ni du clergé séculier. Certes, au moment de rédiger ses premières ébauches de programme électoral, au début de l'année 1893, il écrit : « Je ne veux point m'arrêter aux personnes, parce que le christianisme social doit entrer dans la pratique et dans le Parlement. Une révolution se prépare, un quatrième état s'émancipe et demande sa place dans les Chambres. Je m'offre à mon pays croyant pour remplir cette mission ». ⁷ Mais il ne faut pas se méprendre, le « pays croyant » dont il est ici question, c'est la circonscription de Flandre française dont l'abbé Lemire est issu et qu'il ambitionne de représenter, et c'est parce qu'il y a osmose entre le « pays croyant » et le futur candidat que celui-ci s'estime autorisé à exprimer les vues du « christianisme social », non en vertu d'une autorité venue du sacerdoce. En octobre 1895, dans les notes de retraite déjà citées, il se dit « sans mandat spécial de défendre le clergé, mais avec l'obligation spéciale de me mettre au service du peuple ». Les proclamations électorales de l'abbé reprennent ce thème avec constance. Pour autant, le député d'Hazebrouck aurait sans aucun doute apprécié que les prêtres de ce

« pays croyant » comprennent que leur intérêt était de « marcher avec lui »⁸.

- Le vœu d'une cohérence spirituelle dans la claire distinction des fonctions de député et de prêtre

Jean-Marie Mayeur, confronté à la tâche difficile de varier les expressions par lesquelles il doit désigner le personnage central de sa thèse, a recours, entre autres, à l'expression « le prêtre-député ». Il n'a, de fait, guère le choix. Mais cette expression fait immédiatement apparaître le problème fondamental de la vie de l'abbé Lemire : qu'y a-t-il dans le trait d'union ?

L'abbé a donné à la question une réponse pratique. Il est réellement, à plusieurs reprises, « l'aumônier du Bloc », en ce sens qu'il accomplit des actes relevant de la vie spirituelle et même du ministère propre du prêtre au profit de collègues parlementaires ou de leurs familles : il essaie en vain d'obtenir pour Gabriel Chaigne, qui avait commis le péché gravissime de voter la loi de Séparation, des funérailles religieuses⁹ ; il assiste Ferdinand Lechevallier, député de la Seine-Maritime, à ses derniers instants¹⁰ ; il demande et obtient de l'évêque de Lille, Mgr Quilliet, des pouvoirs spéciaux pour confesser le sénateur Trystram¹¹.

Dans les notes de sa retraite annuelle, insérées dans les Cahiers jusqu'en 1911, comme dans des réflexions éparses consignées au fil des ans, le rapport entre le ministère sacerdotal et le mandat de député, lorsqu'il est abordé, n'est pas exprimé en

⁶ Dans la discussion sur la proposition de loi sur le travail des enfants et des femmes, l'abbé Lemire aurait souhaité répondre aux attaques polémiques de Jules Guesde. Mais « Mgr d'Hulst ayant parlé, la déférence exigeait de ma part le silence », note-t-il à la date du 27 juin 1896 (Cahiers, p.307).

⁷ Projet de proclamation électorale, février 1893 (Cahiers, p. 28).

⁸ Au cours de l'été 1895, l'abbé Lemire a transcrit dans son Cahier un « projet d'organisation » des œuvres militantes de la circonscription avec répartition des responsabilités, pour chaque catégorie d'œuvres, entre les prêtres, principalement les curés (Cahiers, p. 204-205).

⁹ Cahiers, p.939 (9 juin 1910).

¹⁰ Cahiers, p. 609 (27 janvier 1905).

¹¹ Cahiers, p. 1766 (14 mai 1926).

termes fonctionnels. La distinction des fonctions est clairement établie dans l'esprit de l'abbé Lemire. Mais il se déclare convaincu que son état de prêtre lui impose, à la fois par cohérence spirituelle et au titre du témoignage donné à l'extérieur, des obligations particulières de comportement et de réflexion. Il a fait sienne cette instruction du P. Henri Vanhaecke, son ami et directeur spirituel : « Attachez-vous à être pour ces hommes [les députés] qui n'ont point d'autre vision du Christ, le Christ passant parmi eux »¹². Les choix d'éthique personnelle posés par l'abbé Lemire portent publiquement la marque de ces méditations.

2. Une recherche d'éthique personnelle

L'éthique personnelle de l'abbé Lemire parlementaire peut se résumer en deux termes, tous deux entendus au sens fort : exemplarité et convivialité.

- Les voies de l'exemplarité

Au début du mandat, les textes qui évoquent le devoir d'exemplarité sont nombreux dans les Cahiers : l'abbé Lemire se construit face au miroir du diariste. C'est ainsi qu'il écrit, le 11 janvier 1894, dans une méditation consécutive à la condamnation à mort de l'anarchiste Vaillant : « J'irai au Parlement. Que puis-je faire mieux que de travailler consciencieusement et d'introduire dans cette Chambre l'exemple d'un homme qui fait scrupuleusement tout son devoir. Si le parlementarisme se discrédite, c'est parce que les membres du Parlement ne font point leur devoir. Je suis député, je dois l'être complètement. C'est mon devoir d'état. Le reste, écrire, causer, rouler, faire des visites, des conférences, est surrogatoire. » Quelques jours plus tard, il met en question la cohérence de son engagement :

¹² Cahiers, p. 388 (retraite de 1898, notes du 27 octobre). La phrase contient une allusion aux Actes des apôtres (« Là où il [Jésus] passait, il faisait le bien », Ac 10, 38). Le P. Vanhaecke a su inclure dans sa direction une aspiration intime de l'abbé Lemire (cf. Cahiers, 12 juin 1896, p. 302).

« Décidément, il me faut changer de manière de faire ; je ne puis contenter tout le monde. Une ligne de conduite, un but fixe, une conviction personnelle, et, au-delà de cela, beaucoup de philosophie, de calme et d'indifférence, voilà ce qui m'est nécessaire. »¹³

En 1896, ses notes montrent qu'il se pose la question de la qualité et de l'opportunité de la parole qu'il doit porter à la tribune. Dans un texte contenant son « examen de conscience », il écrit, le 11 janvier : « Etre de la maison par l'assiduité, ne pas l'être par les commérages ». Six mois après, il reprend le thème : « A la Chambre. Examen de conscience : mon devoir est d'y être constamment, d'étudier beaucoup, d'être prêt à parler ». Au cours de sa retraite spirituelle d'octobre 1898, il s'emploie encore à un examen de conscience qui l'amène à conclure : « Trop de temps aux menus services et pas assez à la préparation des grands discours et des interventions publiques. Un député est un homme qui doit songer à l'ensemble du pays. Donc étudier l'éducation nationale, l'art national, l'ordre et la paix et le progrès national »¹⁴.

Pendant toutes les années d'activité parlementaire qui suivront, l'abbé Lemire se reconnaîtra toujours dans cette ligne de conduite. Certes, il renoncera rapidement à l'illusion d'éviter les pratiques d'interventions individuelles. Mais il n'en est pas moins attaché à l'idée que la fonction de député n'est pas une profession – d'où il serait donc licite de tirer un bénéfice – mais un mandat. Cette conviction apparaît dans la réflexion que lui inspire le relèvement de l'indemnité parlementaire décidé en pleine crise financière de 1926 : « Ce mandat n'est imposé à personne. Il est sollicité par celui qui l'obtient. Il sait d'avance à quels risques de vie chère il s'expose. S'il les calcule mal, tant pis.

¹³ Cahiers, p. 74 (11 janvier 1894) et 76 (22 février 1894).

¹⁴ Cahiers, p. 274 (11 janvier 1896), 298 (6 juin 1896) et 390 (28 octobre 1898).

La nation ne lui doit rien. Ce mandat nous impose un devoir, celui de donner l'exemple dans une heure difficile »¹⁵.

- Le sens éthique de la convivialité

Hier comme aujourd'hui, le monde parlementaire observe des règles élémentaires de convivialité. Bien sûr, ces règles répondent d'abord au souci de faciliter les rapports entre collègues appelés à se fréquenter pendant nombre d'années en un lieu finalement assez restreint : l'abbé Lemire s'est plié au rite de la buvette¹⁶. Mais la courtoisie de l'abbé, reconnue y compris par des anticléricaux déclarés comme le radical Tourgnol¹⁷, correspond à sa conception des relations interpersonnelles, faite de respect et de considération. Voici, par exemple, les réflexions que lui inspire une altercation un peu vive qui l'oppose en séance à Gustave Dron, député du Nord : « Jamais, jamais plus de personnalités », se promet-il. Et sa réflexion se poursuit en prière : « Mon Dieu, je vous supplie d'enlever du cœur de mon collègue tout fiel et toute amertume. Je souffre plus que lui »¹⁸. Cette résolution peut avoir des conséquences lors de votes : hostile à la politique d'un ministre, il refuse de voter un sous-amendement comportant une attaque personnelle contre lui.

De ce trait de caractère, qui ne s'effacera jamais pendant toute la vie politique du député d'Hazebrouck, une réflexion de 1904 donne toute la force : « On me dit que j'ai eu le succès d'un bon cœur, d'un brave homme. N'est-ce pas celui que devrait ambitionner le prêtre ? Et dans ce

¹⁵ Cahiers, p. 1772 (4 juin 1926).

¹⁶ Cahiers, p.60-61 (14 novembre 1893).

¹⁷ Celui-ci déclare pendant l'examen du budget des cultes pour 1899 : « Monsieur Lemire, je ne suis pas assez l'ennemi des curés pour ne pas rendre justice à la courtoisie de vos manières et au charme de vos relations » (CD, 30 janvier 1899, p.234).

¹⁸ Cahiers, p.358 (11 novembre 1897).

milieu politique si intrigant, si traversé de rivalités mesquines, ne dois-je pas viser à la justice, au bien, à la concorde, et dire jusqu'au bout : il faut des hommes de cœur ici, et des hommes de foi dans le bien. »¹⁹

B. Une attitude constante d'indépendance dans l'action

L'attitude d'indépendance de l'abbé Lemire se marque aussi bien dans son positionnement politique que dans ses méthodes de travail.

1. Un positionnement politique inclassable

L'abbé Lemire apparaît comme un député inclassable, à la fois dans la gamme des appartenances partisans et dans la vie des groupes parlementaires à la Chambre.

- De l'homme seul à l'arbitre républicain

Pour apprécier la situation singulière de l'abbé Lemire sur l'échiquier politique de la III^e République, il est important de se rappeler que la notion de parti politique n'a pas, alors, la même sens qu'aujourd'hui. A l'exception des extrêmes, de gauche ou de droite, aucun courant politique n'est structuré de façon rigoureuse : l'unité des socialistes ne date que de 1905 et elle sera rapidement brisée par la constitution, en 1920, du parti communiste français. Les parlementaires que l'on classerait aujourd'hui à l'extrême droite ne sont pas tous membres, ou proches, de l'Action française. L'abbé Lemire lui-même a connu une évolution politique personnelle qui l'a fait passer du courant légitimiste à la République. Mais quand, en 1906, il décide de siéger « à gauche » de la Chambre au grand scandale de Baudry d'Asson et des députés monarchistes, cette décision n'emporte pour lui aucune affiliation à un parti. Il a été ainsi, pendant longtemps, un homme isolé.

Au lendemain de la guerre, l'application du scrutin de liste et la situation politique particulière du Nord ont fait évoluer la position du député d'Hazebrouck à l'égard

¹⁹ Cahiers, p. 590 (17 novembre 1904).

de la forme partisane de l'action politique. Il se présente sous l'étiquette de la Fédération républicaine du Nord, aux côtés d'hommes politiques radicaux et anticléricaux. Il est vrai que cette Fédération est en effet davantage un cartel électoral qu'une organisation idéologiquement structurée. En même temps, l'abbé Lemire s'est trouvé y jouer un rôle d'arbitre, précisément, parce qu'il était extérieur aux alliances internes qui pouvaient s'y nouer, et que par ailleurs son âge exclut de sa part des arrière-pensées gênantes pour tel ou tel.

- Un acteur du jeu des majorités

L'esprit indépendant de l'abbé Lemire s'est bien accommodé du mode de fonctionnement de la Chambre des députés, tel qu'il l'a connu pendant la plus grande partie de son mandat. Pas plus que le monde des partis politiques dans la société, les courants politiques qui traversaient la Chambre des députés n'étaient organisés de façon rigoureuse, à la manière des groupes parlementaires que nous connaissons aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Bien plus, la notion de « discipline de vote » n'était pas reconnue, sauf à l'extrême gauche. L'étiquette « radicale », seule ou avec un autre adjectif, reconnaît une grave variété d'attitudes politiques, et par là-même de votes. Le débat sur la loi de Séparation, en 1905, offre, grâce à l'habileté d'Aristide Briand, un exemple consommé du jeu alternatif des majorités parlementaires²⁰. C'est aussi le seul où le vote final de l'abbé Lemire a été contraint, non par des considérations internes au jeu des partis et des groupes, mais par son statut de prêtre qui lui interdisait toute autre attitude que le refus – encore a-t-il pris part, dans la discussion des articles, au jeu des majorités.

Le député d'Hazebrouck n'était, de toute manière, pas spontanément disposé à s'astreindre à une règle majoritaire fixée une

fois pour toutes. Cette indifférence aux disciplines préétablies, jointe à son inexpérience, lui a fait envisager, en 1893, sans en apercevoir l'évidente impossibilité, la constitution d'un groupe de jeunes députés réformateurs qui pourrait réunir, pour des initiatives concrètes, aussi bien Léon Mirman, député socialiste, que Marcel-Habert, député nationaliste qui allait être, quelques années plus tard, un des acteurs du coup d'Etat raté de Déroulède. Il ne craignait pas de fréquenter des compagnons aussi équivoques que le vicomte d'Hugues, député avant tout antisémite, ou Julien Dumas, à peine plus « recommandable », qu'il invite à Hazebrouck. A l'inverse et sans craindre la contradiction, il soutiendra avec insistance des propositions ou des actes de procédure initiés par des députés socialistes, voire déposera une proposition de loi conjointement avec tel ou tel d'entre eux.

2. Les méthodes de travail : un solitaire bien entouré

L'abbé Lemire ne dispose, au début de son mandat, d'aucun collaborateur régulier. L'archevêque de Cambrai a refusé de mettre à sa disposition, comme il le souhaitait, le jeune abbé Leleu. En revanche, c'est un homme de réseaux. Il peut compter, pour la préparation de ses grandes propositions de loi, sur le concours d'universitaires de renom, qui se rattachent à la mouvance démocrate chrétienne, Raoul Jay, Jean Brunhes, Gabriel de Vareilles-Sommières, Raymond Saleilles enfin, chez qui il puisera le fond de sa réflexion sur les fondations et les associations.

A côté des universitaires, l'abbé Lemire sollicite également les compétences de nombreux ingénieurs, par exemple pour la mise en œuvre du plan d'extension de la ville d'Hazebrouck après la guerre ou pour éclairer son jugement sur les problèmes de transports. Son œuvre parlementaire se nourrit aussi de ses entrevues avec tel ou tel responsable d'association ou de syndicat, y compris pour s'opposer au conservatisme de certains patrons du Nord. Enfin, l'observation des situations personnelles peut l'inciter à l'action. Les Cahiers conservent ainsi le nom du couple dont les difficultés ont poussé l'abbé Lemire à

²⁰ Cf. Christophe Bellon, *Aristide Briand. La République apaisée, ou les leçons politiques de la laïcité, 1902-1919*, Paris, Cerf, 2016, 2 vol.

parachever la réforme du consentement au mariage. Plus prosaïquement, il présente un jour un amendement permettant de régler la situation militaire d'un de ses proches²¹. Les nécessités concrètes de l'exercice du mandat de député ont eu raison des réticences qu'il exprimait dans ses notes personnelles, au moment de se lancer, pour la première fois, dans la compétition électorale²².

C. Le souci d'indépendance, pivot des hésitations autour du mode de scrutin

Les hésitations autour du mode de scrutin sont une tradition de l'histoire constitutionnelle française. La Troisième République a connu aussi bien le scrutin uninominal que le scrutin de liste, le principe majoritaire que la proportionnelle. L'abbé Lemire n'a pas eu, sur le sujet, une ligne de conduite invariable.

Parmi les propositions de loi de son premier mandat, figure en effet l'institution de la représentation proportionnelle qui se greffe sur la proposition de rétablissement du scrutin de liste due au radical socialiste René Goblet. Dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, l'abbé commence par reconnaître au scrutin de liste le mérite de faire « voter pour des idées plutôt que pour des personnes et de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. ». Mais, dit-il, le scrutin de liste sans représentation proportionnelle provoque l'écrasement de minorités qui peuvent être très importantes, de sorte que le pays n'est pas « vraiment représenté ». Or « il doit l'être et aussi souvent que possible, avec ses grands courants d'opinions, de besoins et d'aspirations ». Précisément, « il faut partir de cette idée que la personnalité des candidats est moins importante que la qualité de leurs opinions et qu'en votant pour l'un d'entre eux

l'électeur entend voter pour les idées qu'il représente »²³.

Prise de position étonnante, qui a été éclipsée par la défense énergique du scrutin d'arrondissement généralement associée au nom de l'abbé Lemire. Celui-ci s'en est ouvertement expliqué devant la Chambre, en octobre 1909, lors de la discussion d'interpellations sur le même sujet qu'en 1896, l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Le débat était brûlant. Il était suscité par la célèbre charge d'Aristide Briand, alors président du Conseil, dans son discours de Périgueux, contre les « petites mares stagnantes » des compromissions que favorise le scrutin d'arrondissement²⁴. L'abbé Lemire entend lui répondre. Il se présente d'entrée de jeu comme « un vulgaire arrondissementier », un de ceux qui « continuent à aimer cette pauvre flaque dans laquelle ils barbotent depuis tant d'années ». Il fait son autocritique : sa position de 1896 pêchait par excès d'esprit géométrique ; pour être soutenable, elle suppose en effet que les différents courants de pensée qui se présentent aux suffrages des électeurs soient dotés d'une cohérence de niveau comparable. Il estime que seuls les extrêmes ont cette cohérence, et celle-ci, à la réflexion, l'inquiète : « J'aime mieux, dit-il, que l'élu incarne dans sa personne les idées pour la défense desquelles il a reçu du peuple un mandat de confiance. » Il ajoute un peu plus loin : « Le scrutin de liste, c'est la dépendance du député dans les grandes choses, et son indépendance dans les petites ; le scrutin d'arrondissement, c'est la dépendance du député dans les petites, mais

²¹ Cahiers, p. 1697 (5 novembre 1925).

²² Cahiers, p.39, 44, 45 (31 juillet et 10 août 1893).

²³ Proposition de loi n°1961 ayant pour objet la représentation proportionnelle des partis dans les assemblées législatives, déposée le 25 juin 1896 (Annales de la Chambre des députés, Documents parlementaires, tome 49-I, p.583 et s [désormais :DP].

²⁴ Christophe Bellon, *Aristide Briand*, Paris, CNRS Editions, 2016, p. 155 - 156.

c'est son indépendance et sa fierté dans toutes les grandes »²⁵.

Le scrutin d'arrondissement apparaît alors à l'abbé Lemire comme le moyen d'établir le lien étroit entre l'élu et ses mandants qu'il place au cœur de sa vision de la vie publique.

Mais, à la fin de sa vie, il éprouve des doutes. Est-ce parce que l'extrapolation des résultats des dernières élections législatives tenues au scrutin de liste, le fait apparaître comme potentiellement minoritaire en 1928, dans une circonscription d'Hazebrouck reconstituée ? Est-ce parce qu'il a fait l'expérience, à son profit, de l'insertion dans le cartel électoral qu'est la Fédération républicaine du Nord – donc dans une structure organisée qui ne se situe manifestement pas aux extrêmes ? En tout cas, il écrit dans son cahier, en juillet 1927 :

Je suis arrondissementier, théoriquement. Mais, quand je l'étais, il n'y avait à cela aucune raison politique. Aujourd'hui il peut y en avoir une contre. D'abord on a supprimé des sous-préfectures et des tribunaux. Quiconque en demandera le rétablissement aura du succès. Et cependant la réduction des dépenses, la simplification des rouages demandent des suppressions.

Il est encore plus précis au moment de la discussion du budget de 1928 :

Je dis à mes collègues qui ont voté l'arrondissement comme moi que nous n'avons pas lieu d'en être fiers, en voyant les ambitions déchaînées, les rivalités indignes suscitées, l'âpre course préparée. Dans la discussion du budget des travaux publics, la multiplicité des interventions et des revendications ne s'explique que par les futures élections au scrutin d'arrondissement²⁶.

Les comptes rendus montrent qu'il a raison, car aucun des douze orateurs qui s'expriment à propos de ce budget ne se dispense de faire allusion à une situation locale qui l'intéresse personnellement. On voit clairement, aussi, que la sauvegarde de la

liberté de délibérer est à la source des interrogations ultimes de l'abbé Lemire comme elle a été à l'origine de ses aspirations initiales.

II. Le travail de l'œuvre : données pour un bilan.

Dans un régime d'Assemblée, la maîtrise des procédures est un atout important pour l'aboutissement des initiatives législatives de quelque importance.

A. Le député et les procédures

L'abbé Lemire a mis au service d'une intense activité parlementaire une bonne connaissance des règles de procédure, un peu contrecarrée par les aspects impatientes de son caractère.

1. Une activité parlementaire abondante mais irrégulière

L'activité parlementaire de l'abbé Lemire a été inégalement soutenue au cours de ses 35 ans de mandat. Très féconde au cours des neuf premières années, jusqu'en 1902, elle se ralentit ensuite. Les circonstances de guerre expliquent le plus bas étiage, celui de la législature 1914-1919 : retenu par la gestion d'une ville saccagée par le conflit, l'abbé Lemire n'intervient que trois fois à la tribune de la Chambre entre le 3 août 1914 et le 11 novembre 1918. De façon générale, les contraintes des fonctions de maire diminuent sa disponibilité : il ne présente plus aucun rapport à partir de 1914. En 1925, dans une note des Cahiers, il explicite un choix de priorité, sans nul doute renforcé par les contraintes de l'âge, mais que son comportement traduisait déjà concrètement depuis plusieurs années :

Il faut bien me dire ceci : mes jours sont comptés. Il est nécessaire d'achever ma tâche en ne laissant rien d'inachevé dans ce qui doit être achevé. Pour cela, prolonger mon congé de député, contrôler les dossiers, revoir ce qui a été décidé en séance...²⁷

Quant aux propositions de loi, les tables enregistrent 70 dépôts pour toute la

²⁵ CD, 21 octobre 1909, p. 2280.

²⁶ Cahiers, p. 1901 (6 juillet 1927) et 1942 (8 novembre 1927) .

²⁷ Cahiers, p.1609 (15 janvier 1925).

durée du mandat. La première proposition, déposée le 10 mars 1894, porte sur l'allègement des formalités dites « actes respectueux » préalables à la célébration du mariage ; la dernière, qui voudrait faciliter indirectement le développement des jardins familiaux, est déposée le 29 novembre 1927. Le chiffre de 70 dépôts est un chiffre brut. En effet, l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés à l'issue de la législature frappe de caducité l'ensemble des procédures de dépôt et d'examen des propositions de loi qui n'ont pas abouti à leur adoption en séance publique. Même s'il est réélu, un député qui souhaite réintroduire ses initiatives législatives dans la procédure doit déposer au début de la législature nouvelle les propositions de loi correspondantes, qu'il est naturellement libre de compléter ou de modifier. L'abbé Lemire a agi de la sorte à plusieurs reprises. En éliminant les doubles, parfois triples emplois, on dénombre 56 propositions de loi.

2. Un homme de la procédure

L'abbé Lemire fait montre d'une grande capacité à utiliser toutes les ressources de la procédure parlementaire, aussi bien pour défendre symboliquement des idées auxquelles il tient que pour obtenir, ou tenter d'obtenir, des satisfactions partielles. C'est ainsi qu'on le voit volontiers intervenir dans la conclusion de débats importants, notamment sur des interpellations, en déposant des ordres du jour motivés. Cette pratique consistait à assortir la proposition de passer à l'ordre du jour (autrement dit de conclure la discussion en cours et d'aborder le point suivant), de considérations qui pouvaient exprimer, soit le soutien, soit l'opposition au Gouvernement²⁸. A plusieurs reprises, cette procédure a permis à l'abbé de faire entendre son opinion dans des débats d'importance. Parfois, il recourt à une autre arme de procédure, les résolutions, pour exprimer, notamment lors de la discussion du budget, un vote ou une réserve.

²⁸ Et parfois entraîner sa chute en faisant apparaître qu'il ne disposait plus de majorité à la Chambre.

La coutume parlementaire a également dégagé la pratique des contre-projets, qui permettent, en recourant à la forme des amendements, de soumettre aux débats des solutions complètement divergentes des projets ou propositions de loi auxquels ils s'appliquent. L'abbé Lemire a recouru à cette méthode pour proposer sa propre réforme des retraites, ou sa conception du Sénat corporatif.

Plus largement, on le constate en lisant les Cahiers, le député d'Hazebrouck est toujours en éveil, se tenant prêt à déposer sur tout projet de loi des amendements ponctuels par lesquels il tente de faire avancer certains thèmes constants de son programme. La discussion budgétaire est un moment privilégié pour le déploiement de telles initiatives, en particulier pour l'amélioration de la situation matérielle des petits fonctionnaires chargés de famille, tels les facteurs. A cette occasion, l'abbé pratique aussi la technique des « amendements d'indication », affectant à la marge les crédits d'un chapitre, mais ouvrant à leurs auteurs un temps de parole qu'ils peuvent consacrer à l'exposé de leur politique²⁹. Cet activisme de procédure ne va pas sans quelque précipitation, ni sans décalage par rapport au déroulement normal des débats. Les amendements tardifs ne passent pas la barrière de la prise en considération, et l'abbé Lemire essuie les doctes reproches du rapporteur général, Paul Doumer.

3. Mais un mauvais manœuvrier ?

Les escarmouches de procédure sur les amendements tardifs incitent à aller plus loin : l'abbé Lemire serait-il un manœuvrier maladroit ? L'abbé lui-même semble se poser la question, car il reconnaît à plusieurs reprises qu'il s'est laissé surprendre par le déroulement d'un débat, qui plus est à des occasions de première importance. Il en est ainsi lorsque la question des sonneries de

²⁹ Ce procédé permet par exemple à l'abbé Lemire de développer ses vues sur l'organisation de la justice à l'occasion de la discussion du budget de la justice pour 1895.

cloches est abordée au cours de la discussion de la loi de Séparation : « J'avais préparé un beau discours. Je n'ai pas pu le prononcer, parce que j'ai hésité dans la manœuvre des amendements »³⁰, Ou encore lors de l'examen de la loi de dévolution rendue nécessaire par le refus du pape Pie X de constituer des associations cultuelles : « Je me disais en moi-même : j'aurais dû laisser marcher Drelon sans rien dire. Et réserver mon amendement comme article additionnel. Mais, après, il est toujours facile de raisonner »³¹. Lors du débat de 1926 sur le relèvement de l'indemnité parlementaire, on voit l'abbé Lemire à la fois surpris par une procédure volontairement expéditive et entraîné à l'erreur par un sentiment de complaisance personnelle³².

Il semble que de telles « distractions » trouvent une partie de leur explication dans la sensibilité particulière de l'abbé à la belle éloquence. Les Cahiers contiennent de nombreuses évaluations, souvent peu complaisantes, de la qualité rhétorique des discours (ceux de l'abbé comme ceux des autres). Parfois la déploration d'un discours raté l'emporte sur le regret de l'échec sur le fond. A l'inverse l'une des rares mentions que les Cahiers font de Victor Diligent est une appréciation positive de son éloquence : « c'est coulant, c'est élégant, c'est d'une correction impeccable avec des expressions choisies »³³.

B. Quelques exemples d'initiatives législatives

Dans le cadre restreint de cette communication, ont été retenues cinq initiatives : deux qui ont abouti à une loi (les formalités préalables au mariage et le bien de

famille) ; trois portant sur des thèmes appelés par la suite à de riches développements.

1. La révolution du mariage : les deux lois Lemire

Le tout premier combat législatif de l'abbé Lemire a porté sur le droit du mariage. A la fin du dix-neuvième siècle, le Code civil persistait à donner aux parents, selon des modalités variant suivant l'âge des futurs époux, un droit de regard, voire d'opposition, au mariage de leurs enfants, Le consentement préalable des parents était requis jusqu'à 25 ans pour les garçons et 21 ans pour les filles ; au-delà, le droit prévoyait la notification aux parents du projet de mariage selon la procédure des « actes respectueux ».

La question des actes respectueux avait constitué, au seizième siècle, un des motifs de non-réception du concile de Trente par le royaume de France. Les juristes royaux avaient repris de ce concile l'obligation de célébrer le mariage publiquement en présence du prêtre et de témoins garants de la réalité de l'échange de consentements ; en revanche les Pères conciliaires avaient refusé d'accéder à la requête de la France, de prévoir la notification du mariage aux parents selon la procédure des actes respectueux, estimant que le mariage devait être la manifestation, certes publique et attestée, de la rencontre de volontés des futurs époux et seulement cela.

La première proposition de loi, de mars 1894, dans la lignée de deux initiatives précédentes³⁴, propose de diminuer le nombre d'actes respectueux requis par le code civil. L'exposé des motifs invoque à l'appui de cette réforme une considération d'ordre social : les formalités excessives ont « trop souvent pour résultat de créer ou de maintenir les unions irrégulières qui ne devraient jamais pouvoir s'excuser en alléguant les difficultés des lois ». Le rapport

³⁰ Cahiers, p. 625 (27 juin 1905).

³¹ Cahiers, p. 783 (20 décembre 1907).

³² Cahiers, p. 1771-1772 (4 juin 1926).

³³ Propos tenus à propos d'un discours de Diligent lors d'une réunion des familles nombreuses à Hazebrouck (Cahiers, p. 1895, 12 juin 1927).

³⁴ Il écrit dans les Cahiers, à la date du 13 mars 1894 (p. 83) qu'il a « rédigé » la proposition de loi, déposée par Charles Thellier de Poncheville (1842-1925), député Union des droites du Nord de 1885 à 1893.

sur cette proposition est confié à Paul Bertrand, député de la Marne³⁵. Celui-ci manifeste ses craintes à l'égard d'une initiative dont il lui paraît nécessaire d'évaluer le risque qu'elle fait peser sur l'autorité paternelle. En séance publique, il oppose cet argument à l'examen d'un contre-projet de Charles Ferry qui tend à supprimer purement et simplement les actes respectueux, et qui est repoussé au scrutin public à une large majorité.

L'abbé Lemire ne cherche pas, en 1894, à trop pousser l'esprit de réforme. Cependant, il défend en séance un amendement qui va un peu plus loin que son propre texte et qui tend à faire des père et mère des futurs les seuls destinataires possibles des actes respectueux. Il reçoit l'appui de Ludovic Trarieux, garde des sceaux, ministre de la justice. Son amendement est adopté au scrutin public contre l'avis du rapporteur. Il n'est pas retenu par le Sénat. La Chambre se rallie à la rédaction sénatoriale et la loi, définitivement votée le 11 juin 1896, est promulguée par Félix Faure le 21 juin suivant.

Dans son intervention en séance publique pour la première lecture, l'abbé Lemire n'abandonne pas les préoccupations d'hygiène sociale et de natalité qu'avec d'autres orateurs il avance pour justifier l'adoption de la loi. Mais il pose clairement le débat sur son terrain principal, le sens du mariage. Pour lui le mariage, qu'il soit religieux ou civil, « est avant tout un acte humain qui résulte d'un consentement libre et mutuel, c'est l'acte humain qui, sur tous les points du globe, lie les conjoints (...) Cet acte doit pouvoir se faire sans entraves inutiles lorsque les circonstances le demandent. » En s'exprimant ainsi, le député d'Hazebrouck se montre fidèle à la doctrine tridentine, mais, de manière remarquable, il ne s'appuie pas sur des considérations religieuses pour en soutenir le contenu.

L'abbé Lemire reprend le combat quelques années après. Il est seul, cette fois, à

³⁵ Paul Bertrand (1847-1936), avoué de profession, député conservateur de la Marne de 1889 à 1910.

déposer au début de 1903 une nouvelle proposition de loi qui vise une triple réforme : un nouvel amoindrissement du recours aux actes respectueux ; un aménagement des règles relatives au domicile ; une révision des règles de publicité du mariage³⁶. Il faut attendre trois ans, presque jour pour jour, pour que la proposition de loi soit rapportée en commission. Mais cette fois, le vent tourne. Le rapporteur, Paul Deribéré-Desgardes³⁷, partage le point de vue global de l'abbé Lemire :

La famille est le premier groupement qui a précédé toute société et par conséquent toute nation ; le législateur a donc le devoir, surtout dans l'intérêt de la femme et de l'enfant, d'en faciliter la constitution.

Il rend un hommage appuyé au député d'Hazebrouck, qu'il approuve de considérer que « les conditions mêmes de la vie moderne, son extrême mobilité, surtout parmi les populations ouvrières, rendent encore difficiles et coûteuses certaines formalités prescrites par la loi ». C'est donc la dominante d'hygiène sociale qui prédomine en 1906.

Avec son autorité personnelle d'ancien magistrat, il balaie les dernières objections de la droite parlementaire à l'encontre de la suppression complète des actes respectueux :

En résumé, les articles relatifs à l'acte respectueux sont inutiles ou vexatoires quand les parents consentent ; inefficaces et funestes quand ils ne consentent pas ; ils occasionnent une multitude de recherches et de formalités inutiles quand les parents sont décédés, aliénés ou absents.³⁸

La droite ne s'y trompe pas : même si l'abbé Lemire se fait discret dans le débat, où il ne se manifeste que par une brève intervention (« il s'agit de savoir si la famille

³⁶ Proposition de loi n°652 tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, déposée le 15 janvier 1903 (DP, tome 66, p. 897)..

³⁷ Paul Deribéré-Desgardes (1848-1924), député de la Mayenne de 1898 à 1906.

³⁸ Rapport n°2946 déposé le 30 janvier 1906, DP, tome 70, p. 35.

sera ou ne sera pas possible »), il est bien le principal responsable de l'évolution du droit. La loi est finalement promulguée le 21 juin 1907.

2. La constitution du bien de famille

La constitution d'un bien de famille insaisissable est une idée de la première heure de l'abbé Lemire. Il dépose la première proposition de loi en ce sens en juin 1894, et la représente au début des deux législatures suivantes, faute d'en avoir obtenu l'examen en séance publique³⁹. Idée de la première heure, mais non pas idée originale. Les Cahiers conservent le compte rendu d'une réunion du groupe parisien de la Société d'économie sociale, tenue le 26 novembre 1894, où la question du bien de famille a été débattue sur le fondement de l'expérience anglaise du *homestead*⁴⁰. On constate, à travers l'évolution de la rédaction des exposés des motifs successifs, le souci de l'abbé Lemire de coller à l'actualité du débat sur le sujet.

En 1894, la constitution du bien de famille est justifiée par des considérations qui semblent autant de variations sur la fameuse formule « Classes laborieuses, classes dangereuses » :

Il est d'expérience que les hommes qui n'ont ni feu ni lieu, ni attache à la profession, ni lien au sol, arrivent plus facilement que d'autres à n'avoir ni foi ni loi. Ils errent au hasard de par le monde, victimes de la loi de l'offre et de la demande, et ils aboutissent fatalement dans les grands centres où les attendent les désillusions et les désespoirs.

Et le nombre de ces hommes, qu'on appelle prolétaires, augmente de jour en jour. Il n'y avait jadis, et seulement dans quelques coins de la France, que les prolétaires de la grande industrie. Le développement des exploitations agricoles et l'emploi des machines multiplient sous nos yeux les

prolétaires ruraux. La transformation de la paye du matelot, qui résulte de la substitution du salaire fixe à la part de pêche, amènera le prolétariat maritime. Peut-être que demain les anciens petits commerçants, devenus simples employés des grands magasins, fourniront les prolétaires du commerce, en attendant que les salariés de cet employeur d'hommes qu'on appelle l'Etat, trouvant eux-mêmes dans l'instabilité ou l'insécurité de leur situation des motifs de mécontentement, amènent dans cette armée grandissante un contingent de fonctionnaires.

En 1898, la proposition de loi recueille au total 65 signatures. Son exposé des motifs commence par une rétrospective des travaux parlementaires menés sur le sujet au cours des quatre années précédentes ; le morceau de bravoure que l'on vient de citer arrive ensuite. En 1898 comme en 1894, la création du bien de famille entraîne, dans le texte initial de la proposition de loi, trois innovations juridiques : l'insaisissabilité du bien constitué, un régime d'exemption fiscale et un aménagement des règles de dévolution successorale. La proposition de loi est renvoyée à la commission de l'agriculture, qui nomme l'abbé Lemire rapporteur⁴¹. Comme celui-ci l'écrit pudiquement, « la commission a circonscrit son étude et s'est bornée à l'insaisissabilité du bien de famille » : autrement dit, elle a considérablement restreint la portée de la réforme. Les conclusions du rapport ne sont jamais venues en discussion en séance publique.



³⁹ Propositions de loi n° 848 (18 juillet 1894), n°101 (23 juin 1898) et n°18 (10 juin 1902).

⁴⁰ Cahiers, p. 150 (26 novembre 1894). L'abbé Lemire débat sur le sujet avec l'économiste Paul Bureau.

⁴¹ Le rapport écrit n°1825, déposé le 6 juillet 1900 (DP, tome 59, p.25), porte aussi sur deux autres propositions de loi d'objet voisin.

La proposition de loi est déposée pour la troisième fois au début de la législature suivante, avec un exposé des motifs allégé de la tirade de 1894. Mais la donne change en 1905, car le gouvernement d'Emile Combes dépose, en pleine affaire des fiches, un projet de loi⁴² sur la constitution et la conservation du bien de famille insaisissable. Trois semaines après, Joseph Ruau devient ministre de l'agriculture du nouveau gouvernement Sarrien ; il occupera ces fonctions cinq ans et mènera à son terme l'examen du texte⁴³. En visite dans le Nord, il ne manque pas de faire référence à l'abbé Lemire⁴⁴. Pour autant l'examen du projet de loi prend du temps : adopté à la Chambre en première lecture le 13 juin 1906, par le Sénat le 4 février 1909, il est définitivement adopté par la Chambre des députés le 8 juillet 1909 et la loi est promulguée le 12 juillet.

3. Le vote familial, alternative au vote des femmes

La proposition de vote familial est défendue par l'abbé Lemire avec d'autant plus d'énergie qu'il met une obstination particulière à combattre l'octroi du droit de vote aux femmes. Il faut ici se garder de tout anachronisme et de toute confusion. L'abbé Lemire ne soutient absolument pas la thèse d'une prétendue infériorité « naturelle » de la femme, qui l'empêcherait de participer avec discernement aux débats et aux votes. Mais il récuse l'approche de la question par l'égalité des droits, qu'il qualifie d'individualiste, et prétend justifier l'absence de capacité

⁴² Projet de loi n°2214 sur la constitution et la conservation du bien de famille insaisissable, déposé le 31 janvier 1905 (DP, tome 68, p.23).

⁴³ Joseph Ruau (1865-1923), député radical de la Haute-Garonne de 1897 à 1914, ministre de l'agriculture de 1905 à 1910.

⁴⁴ Cahiers, p.783 (22 décembre 1907) : « Au banquet des agriculteurs du Nord, M. Ruau me salue comme le père du Bien de famille. Cela fera mal ».

électorale des femmes par « leur rôle social ». Il écrit : « La femme est faite pour la famille et pour l'enfant : elle a le gouvernement du foyer domestique, ç'a été là sa mission depuis que le monde est monde. L'en faire sortir, la jeter sur la place publique dans les agitations de la politique, c'est l'opposer à l'homme dans ce qui est le propre de l'homme, c'est faire d'elle une rivale au lieu d'une compagne »⁴⁵.

Le vote familial est présenté, dans cette perspective, comme le moyen de reconnaître à la fois le rôle éminent du mari dans la famille, cellule de base de la société (« l'homme est la tête de cette société, la bouche qui parle, le responsable qui paraît ») et l'accroissement des droits politiques qui doit consacrer l'extension de la responsabilité sociale incombant à l'époux, à la fois comme mari et comme père de famille. L'homme marié, père de famille, doit donc disposer de deux voix (trois s'il a au moins trois enfants non électeurs), « parce qu'il est chef et qu'il répond de plusieurs personnes ».

Force est de constater que cette défense opiniâtre du suffrage exclusivement masculin contraste avec l'importance prise dans la vie de l'abbé Lemire par plusieurs femmes qui ont joué dans la société de leur temps un rôle non négligeable, socialement, voire politiquement : bien sûr Suzanne Arbelet, sa secrétaire et continuatrice à la Ligue du coin de terre, mais aussi Mme Waldeck-Rousseau ou Mme Saleilles, dont le récit des initiatives se poursuit tout au long des Cahiers.

4. La réforme du Sénat, ou la représentation des forces économiques et sociales

La réforme du Sénat est une bonne illustration de la constance de l'abbé Lemire dans la promotion de certaines idées-clés.

⁴⁵ Exposé des motifs de la proposition de loi n°1135 tendant à assurer à la famille des droits électoraux, déposée le 7 juillet 1911 (DP, tome 81, p.2200).

Trente ans séparent les deux occasions publiques où l'abbé Lemire propose sa réforme : le 16 novembre 1896, il la soumet sous la forme d'un contre-projet dans la discussion de deux propositions de loi relatives à la désignation des sénateurs au suffrage universel ; en 1926, il dépose une proposition de loi qu'il place lui-même dans la continuité de sa précédente initiative⁴⁶. Nous sommes ainsi invités à évaluer les constantes et les évolutions de sa pensée sur le sujet.

L'abbé Lemire se méfie des emportements du suffrage universel, qui peuvent se répercuter sur les décisions de la Chambre des députés. Il estime nécessaire d'introduire un « frein » qui, pour être efficace, doit, à ses yeux, procéder d'un ressort à portée aussi universelle que le suffrage, et qu'il pense trouver dans la représentation des intérêts. Il le dit en 1896 à la Chambre : « A côté de la Chambre issue des idées et des passions, mettez une autre Chambre qui émane des intérêts professionnels de tous les citoyens français. Les intérêts professionnels sont ceux du travail, et le travail, c'est la loi qui s'impose à tout homme, sous une forme ou sous une autre ; c'est pourquoi le Sénat doit renfermer des représentants de tous les travailleurs français. »⁴⁷ L'idée est substantiellement reprise, avec des nuances de pure forme, dans l'exposé des motifs de la proposition de 1926. De même, le dispositif de cette proposition reproduit-il, en l'affinant, la composition donnée en 1896 au Sénat ainsi remodelé, fondée sur trois collèges : professions agricoles et connexes ; professions industrielles, commerciales et de transports ; professions libérales et corps administratifs. Il prévoit une clause préférentielle pour le premier collègue.

Si l'orientation de base n'a, ainsi, pas évolué en trente ans, les nuances qui

apparaissent entre le discours de 1896 et l'exposé des motifs de 1926 révèlent chez l'abbé Lemire la constitution progressive d'une réflexion indépendante. En 1896, jeune député, il cherche chez Charles Benoist, théoricien de la représentation professionnelle, une caution intellectuelle⁴⁸, et il englobe la réforme du Sénat dans sa vision générale d'une société structurée depuis la base par le principe de l'association. Trente ans plus tard, il a le sens des formules synthétiques qui traduisent la maîtrise d'un sujet, proposant de substituer au Sénat de Gambetta, « grand conseil des communes de France », un Sénat « haut conseil des professions », qui devient un « régulateur » grâce à la « représentation professionnelle organisée ». La référence aux idées et aux passions intègre le fait partisan, inexistant en 1896 : « il peut y avoir des exagérations de doctrine et des emportements de passion causés trop souvent par des excitations de partis ». En outre l'expérience de trente-trois ans de vie politique a fait comprendre à l'abbé Lemire que la viabilité de sa réforme était soumise à une condition préalable ; l'existence d'organisations syndicales structurées. Il constate que de nets progrès ont été faits dans cette voie, permettant d'espérer une application effective du nouveau mode de désignation qu'il propose. Il ne mentionne pas l'autre condition : la prééminence du syndicalisme réformiste sur la tradition anarcho-syndicaliste et révolutionnaire.

5. Le non-cumul des mandats

On a vu combien l'abbé Lemire avait le souci d'accomplir effectivement et en toute indépendance son mandat de député. Ce souci se retrouve dans la proposition de loi qu'il a déposée au début de la législature 1910-1914 en vue d'interdire strictement le cumul de mandats électoraux. L'exposé des motifs en rattache l'origine immédiate à l'appel d'Aristide Briand, alors président du

⁴⁶ Proposition de loi n° 2600 relative à l'élection des sénateurs par un suffrage corporatif, déposée le 13 février 1926 (DP, tome 113, p. 183).

⁴⁷ CD, 16 novembre 1896, p. 1579.

⁴⁸ Il cite un article de Charles Benoist dans la *Revue des Deux Mondes*, dont il est à l'époque un lecteur attentif.

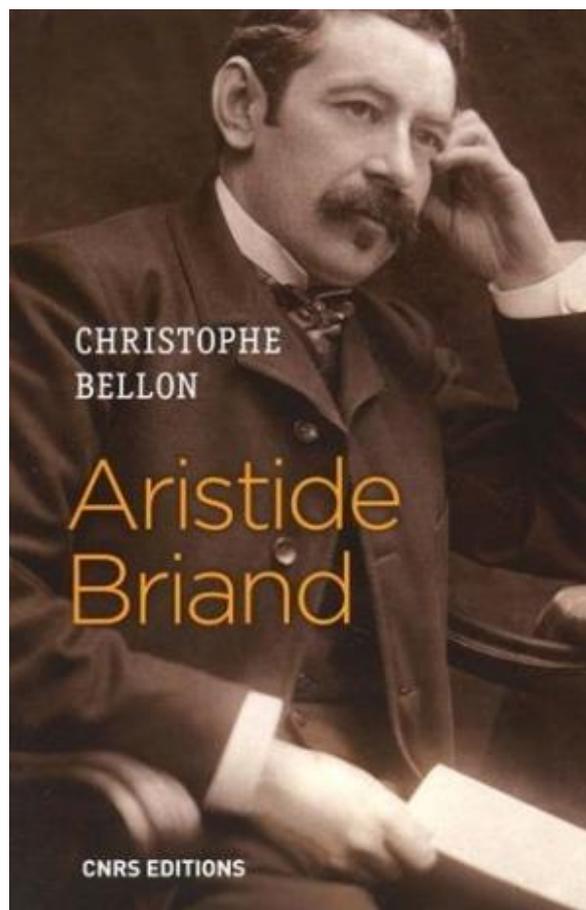
Conseil, à « faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts locaux ». Pour le député d'Hazebrouck, le choix du mode de scrutin ne suffit pas pour réaliser cet objectif. Un député, ou un sénateur, qui exerce en même temps un ou plusieurs mandats locaux, « en cas de conflit entre l'intérêt local qui est immédiat et tangible pour les électeurs, et l'intérêt national qui est plus éloigné d'eux et plus abstrait », est « tenté de sacrifier » le mandat national. L'abbé Lemire écrit ensuite, avec une péremptoire sagesse : « Mieux vaut supprimer le conflit que d'imposer le devoir de le résoudre correctement, parce que les institutions sociales ne doivent pas reposer sur l'héroïsme. »⁴⁹ En conséquence, il propose l'interdiction absolue de cumuler un mandat parlementaire avec un mandat de conseiller municipal, de conseiller d'arrondissement ou de conseiller général.

La vie politique a ses servitudes ; l'incohérence forcée en fait partie. On connaît les circonstances qui, précisément après la victoire, arrachée de haute lutte, de l'abbé Lemire aux élections de 1910 ont rendu quasiment inévitable sa candidature aux élections municipales d'Hazebrouck en 1912, et la suite. Le conflit mondial et ses suites calamiteuses pour Hazebrouck et sa région devaient rendre fort académique l'analyse, en soi très juste, de la proposition de loi.

Jean-Pierre Delannoy

⁴⁹ Proposition de loi n°129 tendant à interdire le cumul des mandats nationaux de député et de sénateur et les mandats locaux de conseiller municipal, de conseiller d'arrondissement et de conseiller général, déposée le 17 juin 1910 (DP, tome 79, p.498-499).

Livre Christophe Bellon sur Aristide Briand



Conférence sur notre site :

<http://lesamisdandrediligent.hautetfort.com/archive/2016/10/07/aristide-briand-a-roubaix-le-samedi-22-octobre-5857467.html>

Retour sur l'assemblée générale du samedi 14 octobre 2017



Les **Amis d'André Diligent** sont constitués en association depuis 2011.
✓ <http://lesamisdandrediligent.hautetfort.com/>

Chaque année, ils organisent une journée d'étude début février.

La prochaine aura lieu le **vendredi 2 février 2018 à Roubaix**.
✦ Thème : *André Diligent, avocat comme son père*

Pour lancer le sujet de cette journée 2018, ils vous invitent le **samedi 14 octobre 2017**, Médiathèque Grand Plage à Roubaix, pour écouter Jacques GEESEN, auteur d'une récente biographie sur **Robert STAHL, juste parmi les nations**.

14h00 : accueil à la médiathèque de Roubaix
14h30 : conférence de Jacques GEESEN sur Robert STAHL
15h30 : assemblée générale annuelle
17h : pot de l'amitié

Robert STAHL, juste parmi les nations – Conférence de Jacques GEESEN dans le cadre de l'Assemblée Générale le 14 octobre 2017 à la Médiathèque de Roubaix, Grand Plage.

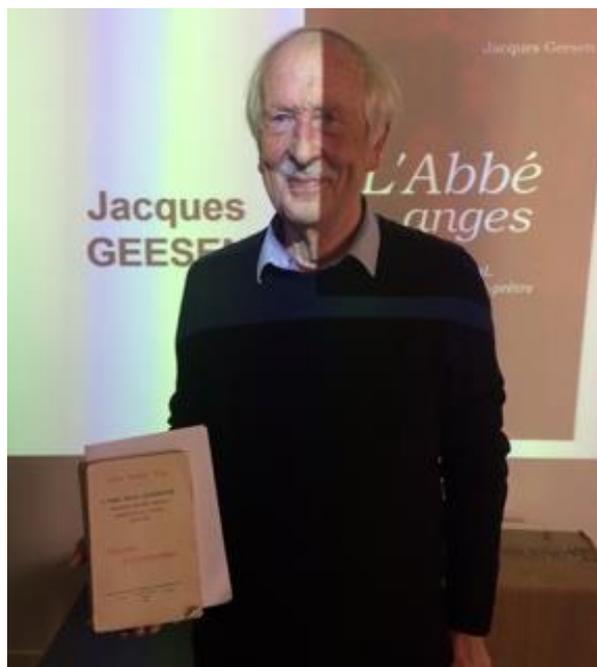


Jacques Geesen n'en est pas à son premier essai. Ayant exercé la profession d'huissier de justice pendant 30 ans et en a témoigné dans « Je suis l'huissier...c'est un beau métier ! », livre préfacé par Me Eric Dupond-Moretti. Invité à présenter son second ouvrage sur *Robert Stahl, juste parmi les nations* devant les Amis d'André Diligent, il se souvient avoir chanté devant ce dernier, il y a une vingtaine d'année lors du jubilé de Jean Tack, qui vient de disparaître.

Le plaisir que lui donne la présentation de son ouvrage à Roubaix, c'est de pouvoir rappeler la mémoire d'Henri Lestienne, enfant de la

ville industrielle, né en 1870. Ordonné prêtre à 28 ans, cette condition ne lui permet pas d'accéder à l'agrégation. Avec des industriels, il crée la société lilloise des cités jardins. Robert Stahl a été un élève d'Henri Lestienne. Le premier compromis que le jeune Stahl a avec son père qui préside les établissements Kulhman c'est de pouvoir faire ses études à la Catho...pour être avocat et pas prêtre.

Sur la photo suivante, Jacques Geesen tient une biographie d'Henri Lestienne.



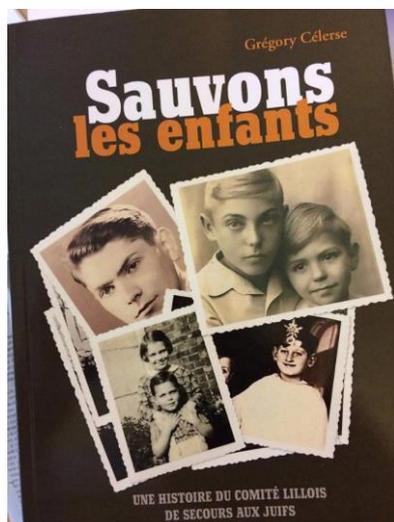
Comme il doit assumer d'être d'abord avocat, Robert Stahl se voit confier par Maître Carpentier, l'association des libérés du Nord et des enfants abandonnés créée en 1895. C'est ainsi que la grande aventure commence car pour Robert Stahl, le fait d'envoyer ces enfants dans les fermes ne suffisait pas. Pour lui, il faut les éduquer. C'est ainsi qu'il décide de mettre une poignée de jeunes dans son propre grenier en 1919/1920. En 1939, on comptera jusqu'à 1659 enfants sous « sa » tutelle : il veut faire des petits diabolotins que la justice lui confie des adultes libres et responsables pour la vie d'ici-bas et les transforme en anges pour l'éternité. Entre

deux, Robert Stahl a finalement obtenu de son père de pouvoir devenir prêtre...en 1933.

L'Abbé Stahl crée ainsi des établissements à Marcq en Baroeul pour des jeunes de 13 à 21 ans, un orphelinat à Bouvines pour les enfants de 7 à 13 ans, un accueil pour les filles à Loos, etc. Son credo est limpide : il veut rendre service à la société pour l'enfance en difficulté. Beaucoup des établissements ainsi sortis de terre ont survécu.

C'est la guerre qui va jeter une forme de trouble sur son activité d'intérêt général. Les occupants allemands ont besoin de places et ils ne veulent plus de mineurs en prison. Ces grands délinquants arrivent chez lui et sèment tant de désordre qu'un régime de sanctions sera institué.

Puis ce sera la rafle du 11 septembre 1942 qui va mobiliser Robert Stahl. 513 juifs de Lille vont partir à Auschwitz mais un certain nombre d'enfants vont échapper au camp grâce à des cheminots courageux. ***Le livre Sauvons les enfants de Grégory Célerse raconte cet acte de résistance qui marque la naissance du comité lillois de secours aux juifs. Le livre milite en faveur de la reconnaissance de cet acte de résistance. Un cheminot a été reconnu juste parmi les nations et un autre a obtenu une distinction en France. Une démarche utile, un autre livre à découvrir !***



Toujours est-il que 30 à 60 enfants (le chiffre n'est pas stabilisé) vont échapper à Auschwitz. Dans les jours qui suivent la rafle lilloise, Robert Stahl prend sa 202 et va « récupérer » de 20 à 30 enfants d'origine juive qu'il prend donc sous sa protection.

Dans son schéma organisationnel, tous les enfants qu'il accueille auront un emploi à la ferme...s'ils ont fait leur communion. Exception sera faite pour les enfants juifs. La messe est cependant obligatoire pour éviter de permettre la distinction par la gestapo qui le surveille. L'abbé sera par ailleurs contraint de recourir au marché noir à partir de 1943 pour nourrir et vêtir tous ses protégés. On sait que, à trois reprises, l'abbé Robert Stahl échappe à la Gestapo. La dernière fois, il ne doit son salut qu'au receveur des postes de Marcq-en-Baroeul. Celui-ci va détourner la lettre comportant l'ordre de sa déportation et celle de trois autres personnes, quelques jours avant la libération de Lille.



A ce moment, a-t-il échappé au pire ? A la libération, c'est son propre employé, à qui il avait refusé une prime, qui décide de mettre les établissements de Robert Stahl par terre. Celui qui faisait le transport dans le cadre du marché noir n'hésite pas à saisir le Garde des sceaux de l'époque et également le journal communiste *Liberté*.

Liberté va par le biais d'une douzaine d'articles, se servir de Robert Stahl et de son

œuvre pour le pointer comme bouc-émissaire et faire en sorte que ses propres établissements sortent du giron catholique. S'en suivent des perquisitions dans les locaux avec la directrice qui cherche à tout prendre à son compte. Cela vaudra à l'abbé Stahl de nombreux articles de presse avec des titres à l'emporte-pièce tels que : «L'abbé et sa maîtresse revendaient « au noir » le sucre de leurs protégés» et des textes tout aussi avenants. La directrice écope de la prison à Loos tandis que Robert Stahl va passer 84 jours en détention à l'hôpital de la charité. Il vit évidemment très mal cette détention injuste même s'il finira par pardonner à tout le monde. Toujours est-il qu'en sortant, l'affaire du marché noir reprend de plus belle. Ce qui se joue derrière le sujet c'est celui de l'accueil des enfants. Pour les uns, l'abbé accapare des enfants aux frais de l'Etat. Et puisque le délit de vagabondage avait été supprimé, d'autres ne trouvent pas normal que l'établissement qui recueille un vagabond n'aurait droit à aucune aide de l'Etat.

Le juge d'instruction puis le tribunal se saisissent de l'affaire. Un procès fleuve au mois de juillet 1946. Mais un greffier (dont Jacques Geesen va découvrir dans le cadre de son travail que c'est le propre père de son épouse – NDLR), qui n'est évidemment pas le juge, va cependant témoigner que certains errements reprochés à Robert Stahl étaient en fait ceux de certains magistrats. Les journalistes de *Liberté* furent expulsés du palais et au final, des 11 délits qui lui étaient reprochés, il n'en restera qu'un à l'issue des débats. Résultat : une condamnation symbolique de 4 mois de prison avec sursis, aussitôt amnistiée, et quelques dommages-intérêts au profit de l'Etat.

Ce qui étonne encore aujourd'hui l'auteur de l'ouvrage, c'est qu'en parcourant le jugement de 23 pages, si on trouve trace dans cette décision d'une reconnaissance du courage de

Robert Stahl qui avait permis de faire échapper 47 personnes du STO, il n'y a pas contre aucune mention des enfants juifs sauvés au péril de sa vie. Finalement amnistié, il s'attire les foudres des organes de presse communistes et le cardinal Liénart concède qu'il ne pourra plus y avoir de prêtre dans l'établissement, à tout le moins un aumônier. S'en suit un déferlement médiatique avec au final 44 articles pour le journal *Liberté* qui va finir par attenter à celle de Robert Stahl. L'évêque de Lille plie sous la pression de l'administration qui veut bien continuer à subventionner les institutions privées créées par Robert Stahl. Mais sans Stahl.

Au final, lui qui était né en 1893, va partir à Antibes où il restera 37 ans. Il meurt en 1983 en n'ayant jamais voulu prendre sa retraite. Son héroïsme lui valut d'être reconnu parmi les premiers justes du Nord. En 1970, il est reçu comme un ministre en Israël. Incontestablement, Robert Stahl a été un acteur déterminé du christianisme social. Pour rendre son ouvrage vivant, Jacques Geesen a écrit la biographie à la première personne du singulier : « Comme si j'étais lui » souligne celui qui fut toute une vie huissier de justice. « Comme si j'étais lui et pour lui donner une parole qui lui avait été bien injustement retirée ».

Denis Vinckier

Cérémonie commémorative - Le 10 septembre 2017, s'est tenue à Lille dans l'EHPAD, l'Arche Maison Ambroise Paré, une cérémonie visant à dévoiler une plaque en hommage à 3 femmes résistantes, qui ont participé au sauvetage d'enfants juifs.

Thérèse Matter, Eva Durrleman et France Neubert, ont été reconnus justes parmi les nations pour avoir sauvé notamment Maurice Baran-Marszak et son frère. En gare de Lille,

les deux premières qui sont directrices de la clinique Ambroise Paré, reconnaissent Fanny Baran et son enfant né trois mois plus tôt dans leur établissement. Grégory Célerce raconte dans son ouvrage (page 47) comment les deux soignantes ont proposé un véritable plan pour sortir le nourrisson. Elles envoient France Neubert pour sauver l'enfant. La maman se résigne à partir mais la soignante met l'enfant dans un sac à dos. Michel Baran (en photo ci—dessous devant Lili Leignel, une autre rescapée d'Auschwitz).



Cette manifestation s'est tenue en présence des autorités mais aussi de Pierre Osowiechi, Vice-Président du comité français pour Yad Vashem, de Guy Bensoussan, Président de la communauté juive de Lille et des historiennes, Danielle Delmaire et Odile Louage, et aussi d'une représentante de la communauté des diaconesses de Reuilly (religieuses protestantes).

L'histoire. Les prisonniers faits à Lille le 11 septembre 1942 et dans sa banlieue sont acheminés sur une voie de garage à

Hellemmes. Les prisonniers sont rassemblés au camp de regroupement de Malines. Le lendemain ils complètent un convoi de 1000 personnes, le convoi X à destination d'Auschwitz où il arrive le 17 septembre. Des cinq cent vingt victimes du Nord, seuls huit hommes revinrent.



Henri Nick (1868-1954), aumônier militaire de la Première Guerre mondiale, mis avec le docteur Pierre-Élie Nick mirent un véritable réseau de résistance et d'aide aux juifs.

Pour en savoir plus, article d'Yves-Marie Hilaire sur les protestants dans la r é s i s t a n c e : http://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1978_num_60_237_3505



13 Rue du Château 59100 Roubaix

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Profession :

Année de naissance :

Mail.....@.....
.....

Portable :

0 règle la somme de 20 € comme cotisation de l'année 2017.

0 cotise pour 10 € au bulletin annuel de l'association qui paraîtra Une fois l'an.

Date et signature

Les Amis d'André Diligent

Mail

lesamisdandrediligent@yahoo.fr

Les actes des journées d'étude

sont disponibles à la maison d'édition

<http://leslumieresdelille.com>

03 20 659 507

Site internet à faire connaître

<http://lesamisdandrediligent.hautetfort.com>

L'association *Les Amis d'André Diligent* a pour but, à partir des archives et des documents personnels d'André Diligent conservés à la Médiathèque de Roubaix, de soutenir, au-delà de la personne d'André Diligent, tous les travaux de valorisation et toutes les recherches sur le christianisme social et la démocratie chrétienne en région Nord-Pas-de-Calais.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2014, il a été décidé de donner un **nouveau souffle** à l'association, trois années après son lancement en 2011. Aussi, en plus de la journée d'étude annuelle (premier vendredi de février) et de la conférence annuelle (en octobre lors de l'assemblée générale), un **bulletin** a comme ambition de faire davantage le lien entre les adhérents et de valoriser les travaux de recherche.

Aussi, nous vous invitons à remplir et à **nous retourner le bulletin de votre adhésion 2017** (20 €) accompagné de votre **abonnement au bulletin** (10 €) dont vous tenez le second numéro entre les mains.

A renvoyer à :

**Les Amis d'André Diligent
Médiathèque de Roubaix**



Ce bulletin est perfectible. Faites nous des propositions. N'hésitez pas à alimenter un courrier des lecteurs. A vos claviers !

A ne pas manquer !

7^{ème} journée d'étude

le vendredi 2 février 2018 à Lille

« André Diligent, un avocat pas comme les autres »



Lieu : Maison de l'Avocat Lille, 8 Rue d'Angleterre (9h à 17h30)

Matinée : Les Diligent, avocats de père en fils

Ouverture par Denis Vinckier, président du Conseil Scientifique et Culturel.

« L'avocat Victor Diligent » par Bruno Béthouart, historien et président de l'association Les Amis d'André Diligent.

Quel avocat était André Diligent ? Par Maitre Patrice Cottignies, son associé.



Avocat, d'hier à aujourd'hui par Maitre Guy Lecluse, batonnier honoraire et collaborateur de Maitre Diligent de 1957 à 1964.

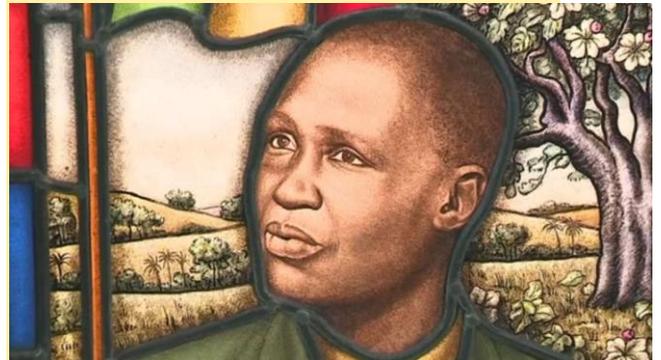
Fin de matinée - moment agréable avec des témoignages. **Déjeuner libre dans Lille**

Après-midi : quelques dossiers emblématiques pour un avocat pas comme les autres

Que dit le dossier Voix du Nord de Maitre André Diligent ? par Frédéric Lépinay (Ancien journaliste à la Voix du Nord – Editeur les lumières de Lille).

Retour sur l'affaire dite de « la substitution d'enfants » -dossier emblématique de la défense de Maître André Diligent- avec Marie Vandekerkhove, journaliste à la Voix du Nord.

« Mamadou comparait plus de vingt fois devant les tribunaux pour exercice illégal de la médecine. Pour le défendre, un certain... André Diligent » par Jacques Geesen, ancien huissier, écrivain.



Fin d'après-midi : Table-ronde avec l'ensemble des parties prenantes de la journée.

17h : Conclusion de la journée d'étude par l'historien Jean-Marc Guislin, et annonce de la 9^{ème} journée du 1^{er} février 2019 du centenaire* (*de la naissance d'André Diligent le 10 mai 1919) qui se tiendra Sénat. Événement important qui clôturera un cycle de 8 journées d'étude initié en 2012. Les vidéos à revoir sur <http://www.bn-r.fr/fr/inventaires.php>

RENDEZ – VOUS

Maison de l'Avocat –
8 rue d'Angleterre à Lille

VENDREDI 2 FEVRIER 2018

Programme de la journée à l'intérieur du
bulletin

